

Valeurs sûres et regard tourné vers l'avenir

Notice annuelle

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

28 mars 2024



Table des matières

Présentation de l'information	2	Marché pour la négociation des titres de IA Assurance	28
Renseignements généraux	2	Cours et volume des opérations	28
Documents intégrés par renvoi	2	Administrateurs et haute direction	30
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	Nom, poste et titres détenus	30
Énoncés prospectifs	3	Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants	30
Structure organisationnelle	5	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	33
Nom, adresse et constitution	5	Comité d'audit	34
Liens intersociétés	5	Comité des ressources humaines et de rémunération	37
Évolution générale des activités	6	Conseillers en rémunération	37
Historique des trois derniers exercices	6	Rémunération des administrateurs	38
Description des activités	10	Analyse de la rémunération	42
Description générale	10	Composantes de la rémunération	45
Compétences et connaissances spécialisées	10	Actionnariat des dirigeants	56
Tendances	11	Détails de la rémunération individuelle	58
Réglementation gouvernementale	12	Tableau sommaire de la rémunération	71
Propriété intellectuelle et développement de produits	13	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	73
Activités de nature cyclique	13	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	75
Main-d'œuvre	13	Paiement des attributions d'UAR de 2021	75
Durabilité	14	Options levées	78
Facteurs de risque	19	Prestations en vertu des régimes de retraite	78
Réorganisations	19	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	79
Structure du capital	20	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	81
Description générale	20	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	82
Contraintes	23	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	82
Notations et notes	24	Intérêts des experts	82
Dividendes	27	Renseignements complémentaires	82
Actions privilégiées	27	ANNEXE A	83
Actions ordinaires	27		

Présentation de l'information

Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. » (ci-après « **iA Assurance** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Assurance et à sa société mère, iA Société financière inc. (« **iA Société financière** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2023 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle est datée du 28 mars 2024 et a été déposée sur le site Internet de SEDAR+ (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse sedarplus.ca, à cette même date sous le profil de iA Assurance.

Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Assurance, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site Internet de SEDAR+ le 20 février 2024; et
- les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site Internet de SEDAR+ le 20 février 2024.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse ia.ca/relationaveclesinvestisseurs. Tous les éléments intégrés par renvoi dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR+ aux dates indiquées ci-dessus. Tous les autres renvois sont fournis à titre informatif uniquement.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS

iA Assurance publie ses résultats et leurs états financiers conformément aux IFRS. Toutefois, elle publie également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure financière est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. Ce document présente des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société pour évaluer ses résultats et mesurer sa performance.

Pour de l'information pertinente au sujet des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document, consultez la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion*, lequel est par la présente intégré par renvoi et est disponible au sedarplus.ca ou sur le site Internet de iA Groupe financier au ia.ca.

Énoncés prospectifs

- Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés ainsi que les objectifs de durabilité, les projets et les initiatives. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer.
- Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.
 - Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégique, opérationnel et de non-conformité réglementaire, tels que : la conjoncture commerciale et économique; le niveau d'inflation; la concurrence et le regroupement des sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; des mesures prises par les autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur les affaires ou les activités de iA Groupe financier ou ses partenaires d'affaires; les risques associés à l'environnement politique et social régional ou mondial, les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; le risque lié aux technologies de l'information, aux données et à l'atteinte à la sécurité de l'information, incluant le cyberrisque; le risque de fraude; les risques liés aux ressources humaines; les risques liés à la stratégie de couverture; le risque lié aux liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers aux échéances prévues; le risque lié à une mauvaise conception, mise en oeuvre ou utilisation d'un modèle; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; et l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
 - Les hypothèses et les facteurs importants sur lesquels a été fondée la préparation des perspectives financières comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'exactitude des estimations, des hypothèses, des jugements dans le cadre des méthodes comptables applicables et l'absence de changement important concernant les normes et méthodes comptables applicables de la Société; l'absence de variation importante concernant les taux d'intérêt; l'absence de changement important concernant le taux d'imposition réel de la Société; l'absence de changement important concernant le niveau d'exigences réglementaires en matière de capital de la Société; la disponibilité d'options pour le déploiement du capital excédentaire; l'expérience en matière de crédit, la mortalité, la morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices conformes aux études actuarielles; le rendement des investissements conforme aux attentes de la Société et conforme aux tendances historiques; les différents taux de croissance des activités selon l'unité d'exploitation; l'absence de changement inattendu concernant le contexte économique, concurrentiel, juridique ou réglementaire ou le contexte dans le secteur des assurances; ou les mesures prises par les autorités de réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités ou l'exploitation de iA Groupe financier ou de ses partenaires d'affaires; l'absence de variation imprévue concernant le nombre d'actions en circulation; la non-matérialisation des risques ou des autres facteurs mentionnés ou dont il est question ailleurs dans la présente notice ou qui figurent à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* susceptibles d'avoir une influence sur le rendement ou les résultats de la Société.

- Instabilité économique et financière dans un contexte de tensions géopolitiques – Des conditions économiques défavorables et l'instabilité financière suscitent certaines inquiétudes incluant les hausses des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation. La guerre en Ukraine, le conflit Hamas-Israël et les tensions en Chine engendrent également de l'instabilité sur les marchés mondiaux. Ces événements, entre autres, pourraient entraîner une perte de confiance des consommateurs et des investisseurs, une importante volatilité financière, des opportunités de croissance plus limitées mettant à l'épreuve la capacité de la Société à prévoir et à atténuer les turbulences sur ses marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives financières, les résultats et les activités de l'entreprise.
- Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion*, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, ainsi que dans les autres *documents* que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedarplus.ca.
- Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes de iA Groupe financier à la date du présent document. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Structure organisationnelle

Nom, adresse et constitution

iA Assurance, anciennement L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, est une société d'assurance à capital-actions régie par la *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec), (la « **Loi privée 2018** », collectivement avec la Loi privée 1999, la « **Loi privée** »), par la *Loi sur les assureurs* (Québec) (la « **Loi sur les assureurs** ») et par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (ces deux dernières lois étant désignées collectivement la « **Loi** »).

iA Assurance résulte de la transformation de L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie de compagnie d'assurance mutuelle (la « **Compagnie mutuelle** ») en compagnie d'assurance à capital-actions. Cette transformation a été effectuée en vertu de la Loi privée 1999, qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 1999, et de l'émission, le 10 février 2000, par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec (aujourd'hui le Registraire des entreprises du Québec), de lettres patentes confirmant le règlement de transformation de la Société.

La Compagnie mutuelle résultait elle-même de la fusion, en 1987, de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, fondée en 1905, avec l'Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, fondée en 1892.

En 2003, la Société a modifié ses statuts pour adopter sa raison sociale actuelle – Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. – et pour modifier son capital-actions afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série A, série YY et série ZZ. Les statuts de la Société ont par la suite été modifiés en 2006, 2008, 2009, 2010, 2012 et 2018 afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série B, série C, série D, série E, série F, série G, série H, série I et série J. Pour une description plus détaillée de la structure du capital-actions de la Société, veuillez consulter la section « Structure du capital » à la page 20 de la présente Notice annuelle. En 2011, les statuts de la Société ont été modifiés pour permettre, entre les assemblées annuelles des actionnaires, la nomination d'administrateurs supplémentaires par le conseil d'administration. Le 30 juin 2012, la Société a fusionné avec sa filiale Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. Le 1^{er} janvier 2019, des statuts de modification ont été déposés afin de donner effet au plan d'arrangement visant la mise en place de la nouvelle société de gestion de portefeuille, iA Société financière. Celle-ci détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve de ce qui suit, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance. Finalement, le 1^{er} janvier 2020, la Société a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation Financière L'Excellence Itée.

Comme de nombreuses autres sociétés d'assurance au Québec et au Canada, iA Assurance a émis et émet encore des polices avec participation. En vertu de la *Loi sur les assureurs*, seules les polices avec participation émises avant le 13 juin 2019 donnent à leurs titulaires le droit d'assister aux assemblées annuelles de la Société et le droit d'élire au moins un tiers des membres de son conseil d'administration, à raison d'une voix pour chaque titulaire. Les autres membres du conseil de la Société sont élus par l'unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, conformément à la Loi et aux règlements de la Société.

Le siège social de iA Assurance et de sa société mère, iA Société financière, est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Liens intersociétés

iA Assurance exerce ses activités en tant que société opérante et par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Assurance, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 30 « Filiales » des *États financiers consolidés* de iA Assurance à la page 95. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Assurance et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Croissance des affaires », à la page 10.

Évolution générale des activités

Historique des trois derniers exercices

iA Assurance et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

En 2023, la Société a continué de démontrer la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 3 octobre 2023, iA Société financière a annoncé qu'elle avait conclu un accord de fusion définitif en vertu duquel iA American Holdings Inc., une filiale de la Société, fera l'acquisition de Vericity, Inc. Vericity comprend deux entités qui servent le marché intermédiaire de l'assurance vie, avec des synergies entre elles et combinant l'intelligence artificielle et une riche analyse des données pour livrer des technologies innovatrices brevetées : Fidelity Life, une compagnie d'assurance autorisée dans tous les États, à l'exception de New York et du Wyoming, et dans le District de Columbia, et eFinancial, une agence numérique directe pour les consommateurs. Vericity compte plus de 400 employés. La clôture de la transaction est assujettie à l'obtention des autorisations réglementaires habituelles au Canada et aux États-Unis et la fusion devrait être finalisée au cours du premier semestre de 2024.
- Le 1^{er} octobre 2021, PPI Management Inc., une filiale de la Société, a conclu la vente de sa filiale PPI Benefits Inc. à AGA assurances collectives.
- Le 1^{er} juillet 2021, Investia Services financiers inc. et FundEX Investissements inc., des filiales de la Société, ont fusionné. La fusion a été annoncée publiquement le 5 juillet 2021.

Initiatives en matière de gestion financière

- Rachat d'instruments financiers – Le 15 septembre 2023, la Société a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 3,30 % échéant le 15 septembre 2028 en circulation. Ces débetures représentaient un capital de 400 millions de dollars.
- Rachat d'instruments financiers – Le 31 mars 2023, la Société a procédé au rachat de toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A – série I, émises et en circulation. Ce rachat représentait un capital de 150 millions de dollars.
- Rachat d'instruments financiers – Le 30 juin 2022, la Société a procédé au rachat de toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A – série G, émises et en circulation. Ce rachat représentait un capital de 250 millions de dollars.
- Rachat d'instruments financiers – Le 23 février 2022, la Société a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 mai 2027 en circulation. Ces débetures représentaient un capital de 250 millions de dollars.

Initiatives stratégiques

- Avec son plan stratégique actuel, la Société vise à devenir le leader du secteur financier qui combine le mieux l'expérience humaine et numérique. Pour réaliser son ambition, elle se concentrera sur les quatre priorités fondamentales suivantes :
 - Le déploiement du capital, en vue de faire croître la Société et de créer de la valeur ;
 - L'expérience client globale, pour soutenir notre vision de devenir le meilleur fournisseur de services financiers avec une combinaison de distribution numérique et physique ;
 - L'efficacité opérationnelle, en maîtrisant les processus et en tirant parti de la technologie, des ressources et des pratiques ;
 - Une organisation apprenante, pour soutenir et renforcer l'apprentissage et le développement de nos employés et de nos distributeurs.
- La Société est d'avis que la technologie peut permettre aux clients et aux distributeurs de faire plus facilement des affaires avec elle. En 2023, la Société a continué à développer et à mettre en œuvre de nombreuses initiatives numériques dans ses unités d'exploitation, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme complète et distinctive de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques. De plus, la composition des activités de la Société permet de tirer parti des synergies entre les secteurs d'activité.
- La Société poursuivra la mise en œuvre de projets et d'initiatives de durabilité prenant en compte les considérations environnementales, sociales et de gouvernance, lesquelles constituent un autre domaine de développement important.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers :

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			Variation (2023-2022)
	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4		
	2023	2022	2021	
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Primes nettes, équivalents de primes et dépôts				
Primes nettes				
Fonds général	8 895	7 085	6 061	26 %
Fonds distincts	5 428	5 857	6 891	(7 %)
Total	14 323	12 942	12 952	11 %
Dépôts - Fonds communs de placement	1 531	1 722	3 066	(11 %)
Autres dépôts et équivalents de primes ⁽²⁾	666	579	551	15 %
Total	16 522	15 243	16 569	8 %
Actif sous gestion et sous administration				
Actif sous gestion				
Fonds général	48 882	43 988	51 707	11 %
Fonds distincts	41 837	37 334	39 577	12 %
Fonds communs de placement	12 204	11 611	13 955	5 %
Autres	4 485	3 670	2 862	22 %
Total partiel	107 408	96 603	108 101	11 %
Actif sous administration	108 349	97 717	109 687	11 %
Total	215 757	194 320	217 788	11 %
ASSURANCE, CANADA				
Assurance individuelle				
Ventes	369	387	286	(5 %)
Primes nettes	1 985	1 882	1 758	5 %
Assurance collective				
Ventes				
Régimes d'employés	50	46	135	9 %
Marchés spéciaux	367	322	215	14 %
Total	417	368	350	13 %

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			Variation (2023-2022)
	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4		
	2023	2022	2021	
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Services aux concessionnaires				
Ventes				
Assurance crédit	211	223	244	(5 %)
Assurance biens et risques divers	352	299	248	18 %
Total	563	522	492	8 %
iA Assurance Auto et Habitation (iAAH)	519	457	432	14 %
GESTION DE PATRIMOINE				
Gestion de patrimoine individuel				
Ventes				
Fonds général	2 700	1 203	891	124 %
Fonds distincts	3 581	3 908	4 818	(8 %)
Fonds communs de placement	1 531	1 722	3 066	(11 %)
Total	7 812	6 833	8 775	14 %
Ventes nettes de fonds de placement				
Fonds distincts	751	1 915	3 307	(61 %)
Fonds communs de placement	(668)	(615)	1 153	(9 %)
Total	83	1 300	4 460	(94 %)
Fonds sous gestion				
Fonds général	4 513	2 574	2 103	75 %
Fonds distincts	26 650	23 451	24 722	14 %
Fonds communs de placement	12 204	11 611	13 955	5 %
Autres	-	-	-	- %
Total	43 367	37 636	40 780	15 %
Épargne et retraite collectives				
Ventes				
Contrats d'accumulation	1 930	2 026	2 167	(5 %)
Rentes assurées	660	801	604	(18 %)
Dépôts	-	-	27	- %
Total	2 590	2 827	2 798	(8 %)
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	15 551	14 164	15 128	10 %
Rentes assurées	5 685	4 741	5 098	20 %
Total	21 236	18 905	20 226	12 %
AFFAIRES AMERICAINES				
Assurance individuelle				
Ventes (\$ CAN)	231	186	169	24 %
Services aux concessionnaires				
Ventes (\$ CAN)	1 057	1 031	1 009	3 %

- (1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant des mesures qui sont non conformes aux IFRS et autres mesures financières, comme les « primes » (fonds général et fonds distincts), les « dépôts » (fonds communs de placement), les « équivalents de primes », l'« actif » (sous gestion et sous administration) et les « ventes ». L'actif sous administration, les primes, les dépôts et les équivalents de primes sont des mesures financières supplémentaires pour lesquels il n'existe pas de mesure financière IFRS directement comparable. Les ventes, les ventes nettes et l'actif sous gestion sont des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique. Ces mesures ne sont pas des mesures normalisées en vertu du cadre de divulgation financière utilisé pour la préparation des états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires divulguées par d'autres émetteurs. Les ventes correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires et sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts. L'actif sous administration (ASA) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe et l'actif sous gestion (ASG) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat. Pour de l'information pertinente concernant ces mesures, se référer à la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent document.
- (2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

Développements anticipés

La Société prévoit continuer en 2024 à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre la société mère ses secteurs d'activité et les autres sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser ses ventes. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques. De plus amples informations sur les orientations 2024 de toutes les unités d'exploitation sont disponibles dans la section « Perspectives », à la page 9 du *Rapport de gestion*.

Description des activités

Description générale

iA Assurance et ses filiales exercent leurs activités dans cinq secteurs, dont trois secteurs d'activité d'exploitation – Assurance, Canada, Gestion de patrimoine et Affaires américaines – et deux secteurs de soutien – Placements et Exploitation générale. Le secteur de l'Assurance, Canada offre des produits d'assurance pour répondre à tous les besoins de protection des particuliers, produits qui vont de l'assurance collective à l'assurance vie ou maladie en passant par l'assurance de dommages, l'assurance biens et risques divers ou les produits auxiliaires offerts à l'achat d'un véhicule automobile. Le secteur de la Gestion de patrimoine propose quant à lui une vaste sélection de produits d'épargne et retraite, y compris des fonds distincts et des fonds communs de placement, destinés tant aux particuliers qu'aux groupes. Les deux secteurs comptent sur des réseaux de distribution étendus. Le secteur des Affaires américaines, de son côté, mène ses activités par l'entremise de deux unités d'exploitation, à savoir l'Assurance individuelle, qui offre des produits d'assurance vie, et les Services aux concessionnaires, qui proposent des garanties prolongées, et ce, sur le marché américain, dans un cas comme dans l'autre.

Pour maintenir le rendement global du groupe, la Société s'appuie sur deux secteurs de soutien. Le secteur des Placements assure un soutien stratégique aux secteurs d'activité d'exploitation et supervise la gestion des portefeuilles dans son ensemble. Parallèlement, le secteur de l'Exploitation générale gère toutes les fonctions de soutien de l'organisation.

Sur le plan de la rentabilité, en 2023, iA Assurance a terminé l'année avec un bénéfice net à son porteur d'actions ordinaires de 847 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2023, 30 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts⁽¹⁾ de la Société provenaient du secteur de l'Assurance, Canada, 62 % du secteur de la Gestion de patrimoine et 7 % des secteurs des Affaires américaines.

Pour une description plus détaillée de iA Assurance et de ses unités d'exploitation, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, notamment la description de la Société débutant à la page 2.

Compétences et connaissances spécialisées

Afin de soutenir le développement du groupe, la Société a besoin d'employés qui possèdent des compétences variées, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la vente, des sciences actuarielles, de la comptabilité, des placements, du droit et des communications. Alors que la Société poursuit sa croissance, la pénurie de ressources qualifiées présente un défi et constitue une réalité pour de nombreux employeurs. Par conséquent, la Société s'efforce de façon constante d'améliorer l'efficacité interne, de favoriser une forte rétention des employés par l'entremise du perfectionnement et du renouvellement de la formation, et en attirant de nouveaux employés par l'entremise de ses programmes de recrutement, à la fois au Canada et à l'étranger. En plus d'être bénéfique pour l'expérience employé globale, l'environnement de travail flexible et hybride offert par la Société est une occasion d'élargir le bassin de recrutement puisque les talents peuvent être recrutés de façon plus étendue à partir de lieux distincts des sites physiques.

(1) Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS » de ce document.

Tendances

Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évolue la Société a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;
- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;
- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- l'implantation et la transition vers les normes comptables IFRS 17 et IFRS 9.

Au Canada, bien qu'il existe de nombreuses sociétés en assurance, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 94 % du marché de l'assurance individuelle, environ 93 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et environ 99 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans pratiquement tous ces secteurs.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Alors que l'environnement du marché de la gestion de patrimoine a été difficile tout au long de 2023, iA Assurance s'est classée en 2023 au premier rang au Canada pour les ventes brutes de fonds distincts et se classe au premier rang pour les ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2023, alors que l'environnement macroéconomique pour les ventes de fonds était difficile, l'unité d'exploitation Gestion de patrimoine individuelle a bien performé en enregistrant des ventes nettes positives combinées totales pour l'année, mais aussi en offrant aux clients des produits qui offrent de la sécurité et des rendements attrayants.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Assurance repose sur la capacité de la Société à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les unités d'exploitation de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Ses principaux avantages concurrentiels sont sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services, sa gamme de produits large et évolutive et ses outils numériques performants;
- Dans la division de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que dans les unités d'exploitation de iA Auto et habitation, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans l'unité d'exploitation des Services aux concessionnaires, la Société exerce ses activités dans des marchés où elle a moins de concurrents ou dans lesquels elle détient une position de leader;
- Dans le secteur des Affaires américaines, la division des Services aux concessionnaires tire parti de son avantage distinct en tant que leader du marché canadien pour accélérer la croissance à la fois organique et par l'entremise d'acquisitions, tandis que dans sa division de l'Assurance individuelle, elle opère dans certains marchés par l'entremise d'agences de marketing indépendantes disposant d'un portefeuille personnalisé de produits et de capacités numériques clés.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion*.

Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des défis liés aux conditions du marché, notamment à l'économie et aux marchés financiers.

La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2023 ainsi que son programme de gestion des risques lui permettent de relever efficacement ces défis et d'ainsi continuer à contribuer au bien-être financier de ses clients.

L'environnement macroéconomique de 2023 a été très difficile dans un contexte de tensions géopolitiques, de pressions inflationnistes ciblées par des mesures audacieuses de politique monétaire prises par les principales banques centrales et des marchés qui ont enregistré un niveau relativement haut de volatilité tout au long de l'année. Du côté des marchés boursiers, le rendement de l'indice S&P/TSX au Canada est de + 8 %, de + 24,23 % pour l'indice S&P 500 en dollars américains et de + 21,8 % pour l'indice MSCI World en dollars américains en 2023.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2023 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » aux pages 12 à 15 du *Rapport de gestion*. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2023 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » aux pages 28 à 41 du *Rapport de gestion*.

Réglementation gouvernementale

iA Assurance est régie par la Loi et la Loi privée. Elle est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs*. Les activités de iA Assurance à l'extérieur de la province du Québec sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux.

Dans l'ensemble, les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada ainsi que dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La Société est un émetteur assujetti en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada et a procédé à des émissions d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de titres d'emprunt. Comme mentionné précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les actions ordinaires de la Société sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1^{er} janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière conformément aux modalités de l'arrangement.

En vertu des lois applicables, les états financiers de la Société doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment, lorsqu'applicable, les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les exigences des lois applicables et, à la connaissance de la direction, elle se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

La *Loi sur les assureurs* prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs relatifs à certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

La *Loi sur les assureurs* prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou payer d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités. Cela s'applique aux dividendes que iA Assurance déclare de temps à autre en faveur de sa société mère, iA Société financière.

De plus, la *Loi sur les assureurs* prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. Ainsi, la Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée en contravention avec ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance. La *Loi sur les assureurs* prévoit, quant à elle, que quiconque entend devenir le détenteur d'une participation notable dans les décisions de l'assureur doit en aviser l'AMF. Si le ministre des Finances ne donne pas son agrément à cette prise de participation notable, l'AMF peut ordonner que les droits de vote des actions détenues par la personne qui n'a pas obtenu l'agrément du ministre des Finances soient exercés par un administrateur du bien d'autrui nommé par l'AMF.

Propriété intellectuelle et développement de produits

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des ressources à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des compétiteurs de façon relativement facile et rapide.

Activités de nature cyclique

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour l'unité d'exploitation de la Gestion de patrimoine individuel. Pour l'unité d'exploitation de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les unités d'exploitation de l'Assurance collective ainsi que de l'Épargne et retraites collectives, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, du côté de l'unité d'exploitation de l'Assurance collective, plus spécifiquement pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans l'unité d'exploitation des Services aux concessionnaires (Canada) et des divisions (États-Unis), les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les produits d'assurance de ces divisions sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

Main-d'œuvre

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à plus de 9 400 employés, ce qui inclut les postes temporaires.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs liés à la durabilité

Cette section peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans la présente section, les renseignements concernant les stratégies, les initiatives et les objectifs de iA Groupe financier en matière de durabilité, de gouvernance, d'environnement, d'engagement social et de lutte et d'adaptation en matière de changements climatiques. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs, et ils pourraient changer. Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des prédictions, prévisions, projections, objectifs, attentes, conclusions et autres déclarations prospectives qui y sont exprimées explicitement ou implicitement. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation de la présente section continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie. Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus, dont plusieurs échappent au contrôle de iA Groupe financier et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, sont notamment : la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat, les conditions climatiques et les événements météorologiques, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité de politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, la capacité de recueillir et de vérifier les données, la capacité à mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par iA Groupe financier, la conformité de divers tiers par rapport aux politiques et procédures ainsi que leur engagement envers iA Groupe financier, les conditions sur les marchés financiers, les activités commerciales, les résultats financiers, la situation et les objectifs de iA Groupe financier, le contexte juridique et réglementaire et la conformité réglementaire (qui pourrait exposer iA Groupe financier à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), et les risques stratégiques, réputationnels, environnementaux, juridiques et réglementaires, systémiques et de concurrence, ainsi que d'autres risques.

La durabilité intégrée chez iA Groupe financier :

En 2023, iA Groupe financier a identifié trois leviers d'actions qui lui permettront d'avoir un impact positif significatif:

1. **La santé physique, mentale et financière** : par son modèle d'affaires et les retombées positives qu'il est possible de créer, iA Groupe financier priorise la santé physique, mentale et financière comme un levier essentiel de durabilité ;
2. **L'éducation et l'apprentissage** : iA Groupe financier fait de l'éducation et de l'apprentissage son deuxième levier prioritaire. Il est essentiel de partager ses connaissances et d'apprendre en retour continuellement ;
3. **Un futur durable** : iA Groupe financier est convaincu que chacun, à son échelle, peut contribuer à rendre le monde meilleur et à travailler ensemble pour un futur durable.

Afin d'identifier ces leviers, nous avons réalisé, pour la première fois, une analyse de matérialité auprès de nos parties prenantes. Dans le cadre de cet exercice, nous avons consulté un éventail représentatif de parties prenantes : employés, membres de la haute direction, administrateurs, investisseurs, fournisseurs et clients. Cette analyse nous a permis de renforcer notre stratégie en capitalisant sur les opportunités liées à 21 sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») priorités.

Nos actions réalisées en 2023 :

Finance durable

Nous avons mis en place une infrastructure de données ESG afin d'évaluer nos portefeuilles de placements au moyen d'outils d'évaluation ESG à plus grande échelle.

Nous nous sommes concentrés sur l'élaboration d'une fiche d'évaluation de la crédibilité du plan de transition. Cette fiche permettra, en 2024, d'évaluer la capacité des émetteurs les plus intenses en carbone dans notre portefeuille à faire la transition vers une économie sobre en carbone. Nous suivons une approche collaborative et notre objectif est de rencontrer ces émetteurs pour comprendre leur approche.

Nous avons publié notre premier rapport annuel sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI), lequel est accessible au public en anglais seulement.

Depuis 2022, nous avons adhéré à deux initiatives d'engagement collaboratif – Climate 100+ et Climate Action Canada – dans le but de créer un impact positif. En 2023, nous avons participé à des engagements avec des entreprises figurant sur la liste de référence et avons partagé nos connaissances avec les investisseurs des initiatives.

Environnement

Notre stratégie climatique comporte cinq objectifs à long terme dans le but de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ce qui suit est un court résumé de nos actions réalisées au cours de la dernière année pour chacun de ces objectifs.

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre portefeuille de placements	En 2023, iA Groupe financier a actualisé sa stratégie de décarbonation, notamment eu égard à ses cibles en matière de réduction d'émissions de GES où de nouvelles cibles ont été adoptées. D'ici 2035 (avec 2022 comme année de référence), nous visons à : <ol style="list-style-type: none">agir en tant qu'entreprise citoyenne responsable en réduisant l'intensité des émissions de GES de notre parc immobilier canadien⁽¹⁾ de 60 %;agir en tant qu'investisseur responsable en réduisant l'intensité carbone de notre portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 %⁽²⁾.
2 Intégrer les considérations liées au climat dans l'ensemble des processus et des prises de décisions, y compris dans nos investissements	Notre feuille de route prévoit notamment l'intégration des considérations liées au climat dans la stratégie, dans les processus de décision et de reddition de comptes, dans la taxonomie de nos risques, et plus généralement, dans l'ensemble de nos activités. Par exemple, nous débiterons en 2024 l'analyse et la cartographie de l'exposition de nos placements selon certaines industries afin de se doter d'un plan d'action et nous réviserons la section de l' <i>Énoncé d'appétit et de tolérance au risque</i> , qui porte sur les risques climatiques, y compris les indicateurs à intégrer à la reddition de comptes.
3 Implanter une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans l'ensemble de nos opérations	En 2023, nous avons adopté notre première <i>Politique corporative sur la gestion des risques climatiques</i> qui encadre notre processus et nos pratiques en la matière. En parallèle, nous avons également élaboré une feuille de route des travaux futurs à réaliser.
4 Renforcer la divulgation des informations liées au climat conformément aux recommandations du GIFCC (ou tout équivalent à l'avenir) et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements	iA Groupe financier poursuit ses engagements en matière de transparence avec ses parties prenantes et divulgue notamment : <ul style="list-style-type: none">le <i>Rapport GIFCC 2023</i>;le <i>CDP 2023</i> (en anglais seulement);le <i>Cadre de référence des obligations durables 2022</i>, basé sur les principes directeurs 2021 en matière d'obligations durables, vertes et sociales de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) (<i>Sustainability Bond Guidelines 2021</i>, <i>Green Bond Principles 2021</i> et <i>Social Bond Principles 2021</i>), ainsi que le <i>Rapport annuel 2022 sur l'utilisation du produit des obligations durables</i>;le <i>Private Transparency Report 2023</i> (en anglais seulement);la comptabilisation de nos GES selon la méthodologie du GHG Protocol, ainsi que du Partnership for Carbon Accounting Financials (en annexe de notre <i>Rapport de durabilité 2023</i>). Par ailleurs, nous suivons le développement des normes et des cadres réglementaires sur les changements climatiques, comme les normes IFRS S1/S2, NCID 1/NCID 2, ainsi que le projet de ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF.

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
5 Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance	En 2023, iA Groupe financier a mis sur pied une communauté de pratique en matière de durabilité permettant à ses membres de discuter de préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouvelles connaissances en lien avec des initiatives en ESG. En parallèle, des dirigeants et employés de iA Groupe financier s'impliquent auprès des organismes liés à la durabilité et aux changements climatiques.

(1) À l'exception de quelques immeubles.

(2) La portion des obligations d'entreprises publiques soumise à l'engagement envers la décarbonation représente des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars en date du 16 janvier 2023.

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de la Société en matière de changements climatiques, consultez le *Rapport - GIFCC 2023*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente Notice annuelle.

Social

iA Groupe financier a poursuivi son engagement dans le processus de certification *Relations progressistes avec les Autochtones^{MC}* (RPA) initié par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. En effet, nous avons officiellement réussi la première phase qui consiste à déployer une structure interne notamment par la mise en place d'une politique interne, la création d'un plan de communication et le démarrage d'activités de sensibilisation comme une formation sur les réalités autochtones à l'intention des membres de la haute direction.

Finalement, nous avons maintenu le cap en 2023 en ce qui concerne la philanthropie, au moyen de contributions philanthropiques de 9,4 millions de dollars à diverses organisations qui viennent en aide à la population au Canada et aux États-Unis.

Équité, diversité et inclusion en emploi (« EDI »)

iA Groupe financier poursuit son engagement à assurer les conditions favorables à un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif afin que chaque personne employée puisse être une personne authentique au travail et contribuer à son plein potentiel.

En 2022, iA Groupe financier a présenté son plan stratégique EDI 2022-2025 qui vise, entre autres, à :

- Cultiver une organisation viable et inclusive;
- Accélérer le rythme de la diversité de nos effectifs;
- Développer des relations durables avec des partenaires dans la communauté.

Les éléments fondateurs de notre stratégie

En 2023, nous avons officialisé notre gouvernance. Le comité consultatif EDI est composé de groupes-ressources d'employés (« GRE ») et de membres de la haute direction. Ce comité permet d'entendre la voix des GRE et s'assure que la stratégie EDI répond aux besoins de l'organisation. De plus, une directrice adjointe a été nommée gestionnaire du Centre d'expertise EDI. Soutenue par une équipe-conseil, cette personne est responsable du déploiement de la stratégie.

Auto-identification : Je suis. Tu es. Nous sommes.

C'est avec fierté que nous avons lancé cette année notre première campagne annuelle d'auto-identification volontaire, qui rappelle l'importance de mieux se connaître pour favoriser concrètement l'EDI.

Lancée auprès de la majorité des employés au Canada, cette initiative permet aujourd'hui d'obtenir le portrait canadien de notre organisation, de mieux comprendre les données démographiques de notre main-d'œuvre et d'identifier les actions prioritaires à déployer. Pour cette première campagne, nous avons obtenu un taux de participation de 73 %⁽¹⁾.

(1) Ces données excluent certaines de nos filiales situées au Canada.

Sur la base des premiers résultats, nous visons à identifier les lacunes et à définir des plans d'action concrets pour y répondre, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- Un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif;
- Une main-d'œuvre engagée, responsabilisée, résiliente et ayant un fort sentiment d'appartenance;
- Nos dirigeants représenteront la diversité de notre personnel et de notre clientèle, ce qui nous permettra de mieux répondre aux besoins de nos clients et partenaires.

En 2023, les résultats de la campagne d'auto-identification⁽¹⁾ sont les suivants :

Représentation	2023
Femmes ⁽²⁾	58,02 %
Minorités visibles ⁽³⁾	27,07 %
Personnes autochtones ⁽⁴⁾	0,94 %
Personnes avec une situation de handicap / de neurodivergence ⁽⁵⁾	8,63 %
LGBTQ+ ⁽⁶⁾	5,67 %

- (1) En 2023, le taux de réponse à l'auto-identification était de 73 % de la main-d'œuvre sondée. Ces données excluent les filiales situées aux États-Unis et certaines de nos filiales situées au Canada.
- (2) Les personnes s'identifiant comme étant des femmes.
- (3) Les personnes, autres que les personnes autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.
- (4) Les personnes autochtones (avec ou sans statut) comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.
- (5) Une personne avec une situation de handicap signifie qu'un ou des facteurs personnels (déficiences, incapacités, troubles ou autres caractéristiques) l'empêchent de réaliser complètement ou partiellement ses activités habituelles (ex. : se déplacer, travailler, etc.), et ce, de façon temporaire ou permanente. Une personne est considérée avec une situation de neurodivergence lorsque ses fonctions neurologiques (ex. : sa façon d'apprendre et de traiter l'information) ou ses comportements diffèrent par rapport à ce qui est considéré comme étant typique.
- (6) L'acronyme LGBTQ+ représente les communautés de diversité sexuelle et de genre : lesbiennes, gais, bisexuels, personnes trans (y compris les personnes non binaires), queers, en questionnement, intersexes, asexuels, aromantiques ou agenes, bispirituels (2 ou 2S) et autres minorités sexuelles ou de genre.

Réduire les biais inconscients et célébrer nos différences

Chez iA Groupe financier, l'EDI est une responsabilité commune et chaque collègue est une personne alliée. Nous encourageons l'apprentissage en continu et misons sur de nouvelles et différentes façons de se développer.

Nos gestionnaires sont au cœur de notre transformation culturelle et chaque interaction est une opportunité de contribuer à un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif. Près de l'ensemble des gestionnaires ont complété la formation *Leadership inclusif et biais inconscients* offerte par Catalyst. Celle-ci permet notamment d'augmenter les sentiments de confiance, de sécurité psychologique et d'authenticité au sein des équipes, en plus de développer les outils pour reconnaître et combattre les biais inconscients. Dans un souci d'inclusivité, cette formation a été offerte en ligne, en vidéo-conférence ainsi qu'en personne.

Depuis maintenant deux ans, iA Groupe financier demande à la plupart de ses employés de compléter la formation en ligne *Introduction à l'EDI*. Le contenu permet de se familiariser avec les concepts clés de l'EDI et d'apprendre à reconnaître et à adresser les microagressions en milieu de travail.

En 2023, iA Groupe financier a lancé sa plateforme de formation en ligne pour ses employés, et c'est près de 20 % des contenus qui sont consacrés à l'EDI.

En complément aux formations et aux conférences, le Centre d'expertise EDI publie du contenu informatif en continu par l'entremise de son infolettre trimestrielle et a mis à la disposition des employés une section comportant divers outils éducatifs liés à l'EDI sur le portail intranet.

De plus, en partenariat avec l'organisation Catalyst, iA Groupe financier propose à ses employés un accès exclusif à du contenu EDI : rapports, webinaires, formations, articles, outils, etc.

Groupe-ressources d'employés; accélérateurs de transformation culturelle

À ce jour, iA Groupe financier compte quatre GRE qui représentent nos équipes au Canada et aux États-Unis. En plus du Réseau des femmes (975 membres), du Réseau LGBTQ+ (375 membres) et du Réseau ACCÈS (communauté afro-descendante, 140 membres), le GRE Personnes autochtones a vu le jour à la fin de l'année 2023. Ces communautés sont de véritables catalyseurs en matière de transformation culturelle et de progrès EDI chez iA Groupe financier. Elles contribuent à la sensibilisation et la mobilisation des employés en organisant des événements, et ce, tout au long de l'année. En 2023, les GRE ont renforcé leur collaboration afin que l'intersectionnalité soit reflétée dans les réflexions et les initiatives.

Accélérer la parité et la diversité au sein de la haute direction

En 2020, iA Groupe financier s’est fixé deux cibles en matière d’égalité des genres :

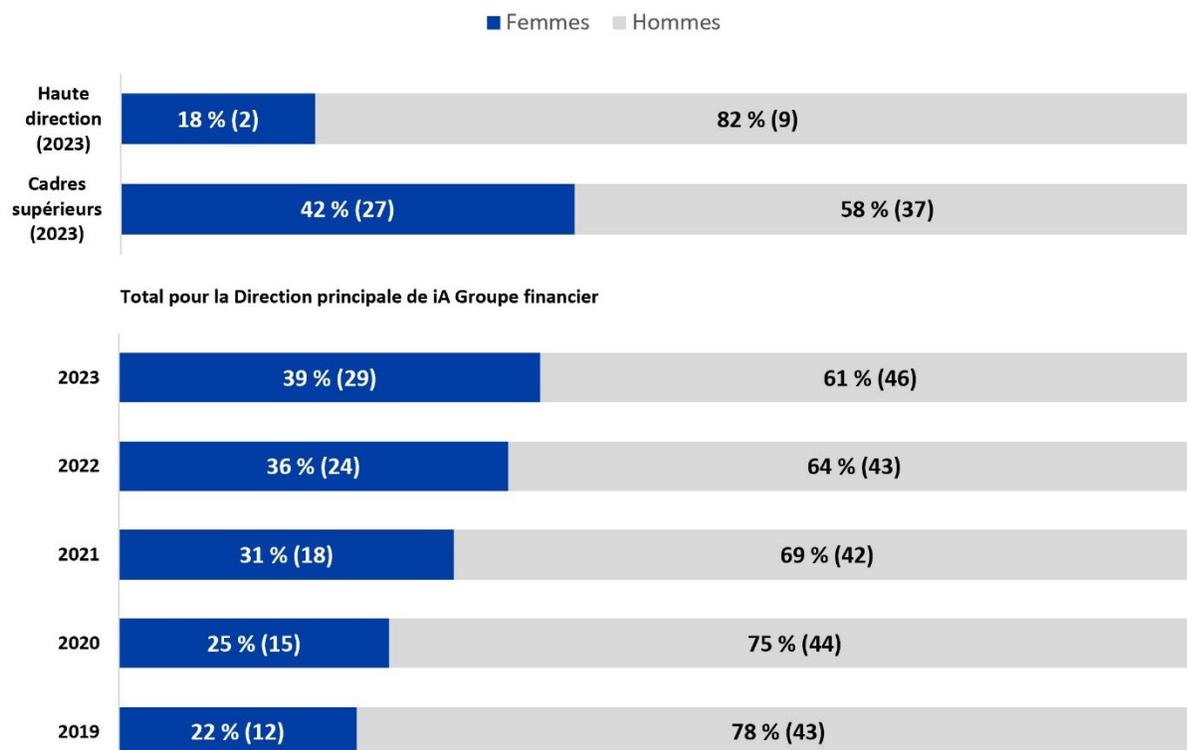
- Dès maintenant et à l’avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier⁽¹⁾ dans une proportion de 40 % à 60 %;
- D’ici 2025, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d’hommes comprise entre 40 % et 60 %.

Nous sommes fiers de constater que les femmes représentent 39 % des postes à la Direction principale de iA Groupe financier et que nous progressons à grands pas vers notre objectif de 40 % d’ici 2025.

L’implication continue de notre président et chef de la direction dans la promotion du rôle des femmes à des postes de cadres supérieurs au fil des ans a permis à la Société de faire des progrès significatifs vers ses objectifs. En effet, en 2023, 38 % des nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été octroyées à des femmes. Nous poursuivrons nos efforts avec conviction pour augmenter le nombre de femmes à des postes à la Direction principale de iA Groupe financier en évaluant les pratiques de recrutement (cadres supérieurs et intermédiaires), la formation et le développement, ainsi que le développement de carrière.

Au 31 décembre 2023, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 39 % de femmes par rapport à 36 % en 2022, 31 % en 2021, 25 % en 2020 et 22 % en 2019, soit une augmentation chaque année depuis 2019, soit une hausse totale de 17 points de pourcentage. De plus, 38 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes, en 2023, comparativement à 46 % en 2022, 36 % en 2021, 44 % en 2020 et 22 % en 2019.

Répartition des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2023.



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

(1) La Direction principale de iA Groupe financier signifie les membres de la haute direction et les cadres supérieurs ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales canadiennes qui composent le groupe.

Gouvernance

iA Groupe financier a toujours accordé une grande importance à l'établissement et au maintien d'une gouvernance d'entreprise saine et prudente dans l'intérêt de la Société et de ses parties prenantes.

En 2023, nous avons procédé à la révision de notre *Politique de durabilité*, ayant pour objectif (1) d'établir un cadre de référence en matière de durabilité à travers l'organisation fondé sur les trois leviers d'action susmentionnés et (2) d'améliorer la reddition de compte auprès du conseil d'administration et des différents comités.

Finalement, nous continuons d'adhérer aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à superviser efficacement les activités de la Société. Ces pratiques reposent sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une approche saine et prudente de la gestion des risques. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles nous appuyons nos différents secteurs d'activité dans l'intégration des facteurs ESG au sein de leurs planifications stratégiques respectives.

Rapport de durabilité

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de iA Groupe financier en matière de durabilité, consultez le *Rapport de durabilité 2023*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente Notice.

Facteurs de risque

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Assurance et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 28 à 41, et les *États financiers consolidés*, note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance », aux pages 42 à 54, note 13 « Gestion du risque d'assurance », aux pages 60 et 61, note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » aux pages 62 à 78 et note 15 « Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats des fonds distincts », à la page 79.

Réorganisations

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

Structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de iA Assurance est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
2. de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, pouvant être émises en séries; et
3. d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2023, le capital émis et en circulation de la Société comportait 113 575 222 actions ordinaires et 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B.

Les actions privilégiées de catégorie A – série B émises et en circulation de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « IAF.PR.B ».

Le 31 mars 2023, la Société a procédé au rachat de toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A – série I, émises et en circulation. Ce rachat représentait un capital de 150 millions de dollars.

Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Suivant la mise en place de l'arrangement mentionné ci-dessus, depuis le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve du droit des porteurs de polices avec participation d'élire au moins le tiers des membres du conseil d'administration, iA Société financière est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance.

Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées : a) sont de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées de quelque série ont le droit d'être informés de la tenue de toute assemblée extraordinaire de la Société, mais n'ont pas le droit d'y assister ou d'y voter.

Série 1

Les actions privilégiées – série 1 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 1 sont rachetables au gré de la Société, mais selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur au marché desdites actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la Société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Série 2

Les actions privilégiées – série 2 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 2 ne peuvent être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1. Elles sont rachetables au gré de la Société à la valeur d'émission et majorées d'une prime de 5,26 % selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Série 3

Les actions privilégiées – série 3 n'ont pas droit à des dividendes. Les actions privilégiées – série 3 sont rachetables au gré de la Société, à compter du 5^e anniversaire de la date de leur émission, sous réserve de certaines conditions, dont l'autorisation préalable de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à la valeur au marché desdites actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A : a) sont de rang égal aux actions privilégiées, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter à une assemblée des actionnaires ou des porteurs de polices avec participation de la Société, sauf dans la mesure exigée par la loi ou stipulée dans les droits et restrictions rattachés à l'occasion à une série d'actions privilégiées de catégorie A.

Série A

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série A ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes semestriels non cumulatifs de 0,5625 \$ en espèces par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série A sont rachetables au gré de la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 décembre 2008, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série B

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série B ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes de 0,2875 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série B sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2011 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat et sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et de l'approbation de l'AMF, elles sont convertibles au gré du porteur, sur avis de la Société, en une série distincte de nouvelles actions privilégiées de catégorie A que la Société pourrait décider d'émettre.

Série C

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série C ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes ajustés tous les cinq ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série C sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont

convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série D au gré du porteur, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Série D

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série D ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à taux variable, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série D sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série C au gré du porteur, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Série E

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série E ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,50 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série E sont rachetables par la Société à compter du 31 décembre 2014 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série F

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série F ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,475 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série F sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2015 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série G

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série G ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 0,94425 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 30 juin 2017 et se terminant le 30 juin 2022, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série G sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série H au gré du porteur, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Il est à noter que le 30 juin 2017, aucune action privilégiée de catégorie A – série G n'a été rachetée ou convertie en action privilégiée de catégorie A – série H.

Série H

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série H ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série H sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série H, après le 30 juin 2017, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série G au gré du porteur, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

Série I

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série I ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,20 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série I sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série J au gré du porteur, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série J

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série J ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série J sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série J, après le 31 mars 2028, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série I au gré du porteur, le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série YY

Les actions privilégiées de catégorie A – série YY ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,450 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série YY sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Série ZZ

Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,5625 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Contraintes

Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi privée*

Pour les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et la *Loi privée*, veuillez consulter la section « Réglementation gouvernementale » de la présente Notice annuelle.

Pour de l'information portant sur les débentures et sur le capital-actions, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 16 à 19, ainsi qu'aux pages 79 à 81 des *États financiers consolidés* de iA Assurance (notes 17 et 18).

Les restrictions et approbations prévues par la *Loi sur les assureurs*

La Société ne peut déclarer ni payer un dividende, ni procéder au rachat ou à l'achat de ses actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle contreviendrait à la *Loi sur les assureurs* ou à un règlement ou à une ligne directrice pris en application de celle-ci concernant le maintien par les sociétés d'assurance vie d'un capital suffisant et de liquidités suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. Le rachat ou l'achat de ses actions par la Société requiert le consentement préalable de l'AMF. La Société ne peut non plus procéder à l'une ou l'autre de ces transactions s'il existe des motifs raisonnables de croire que cela contreviendrait à des instructions écrites ayant été données à la Société par l'AMF aux termes des dispositions de la *Loi sur les assureurs* concernant son capital ou ses liquidités. En date de la présente Notice annuelle, aucune instruction de cette nature n'a été donnée à la Société par l'AMF.

Notations et notes

Les actions privilégiées de catégorie A de la Société sont notées par des agences de notation indépendantes. Ces cotes confirment la solidité financière de la Société et de sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et les créanciers. Il est à noter que les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention des divers titres de la Société. En outre, les agences de notation peuvent réviser ou retirer les notes accordées à tout moment. En outre, les agences de notation agissent indépendamment de la Société.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Société financière au 31 décembre 2023. Les notes accordées par S&P Global Ratings, par DBRS Morningstar et par A.M. Best ont toutes été confirmées en 2023 avec une perspective stable.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
iA Société financière inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB+
	Débtures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de l'émetteur	A
	Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB (high)
	Débtures subordonnées	A (low)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	AA (low)
	Cote de l'émetteur	AA (low)
	Actions privilégiées	Pfd-1 (low)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa- (Superior)
	Actions privilégiées	a- (Excellent)

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers.

S&P Global Ratings (« S&P »)

La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de polices d'assurance, conformément aux modalités des contrats. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « catégorie investissement », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « catégorie spéculative ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux crans à celle de iA Assurance. Elle reflète la subordination structurelle de la société de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, ainsi que les politiques, les procédures et la surveillance du cadre réglementaire canadien. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière sont considérés comme du capital hybride et ont reçu la note BBB+. Les notes BBB+ des billets et des actions privilégiées émises avec lesdits billets avec remboursement de capital à recours limité sont inférieures de deux crans à la note relative à la cote de crédit de iA Société financière, un échelon de moins ayant été attribué pour refléter la subordination des émissions et un autre échelon de moins pour refléter l'annulabilité optionnelle des coupons et des dividendes.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des -vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

DBRS Limited (« DBRS Morningstar »)

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS Morningstar quant à la capacité d'un assureur à effectuer en temps voulu le paiement intégral de ses obligations relatives aux demandes d'indemnisation et aux prestations des assurés, ainsi qu'aux garanties financières des contrats et aux obligations en matière de prestations. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS Morningstar a attribué la note AA (low) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie AA sont considérés comme ayant une excellente capacité à honorer leurs engagements contractuels. Ces assureurs ne sont pas susceptibles d'être significativement vulnérables à des conditions commerciales et économiques défavorables.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, qui reflète l'évaluation par DBRS Morningstar de la probabilité de défaut d'un émetteur, DBRS Morningstar a attribué la note de A à iA Société financière et la note de AA (low) à iA Assurance.

La note de crédit de l'émetteur qui reflète l'évaluation par DBRS Morningstar de la probabilité de défaut d'un émetteur, se situe deux échelons en dessous de la note de crédit de l'émetteur de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de crédit de l'émetteur de iA Société financière serait affectée

positivement par l'amélioration de la cote de crédit de l'émetteur de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière sont considérés comme du capital hybride et ont reçu la note BBB (high) Les instruments de capital hybride qui se convertissent en actions privilégiées émises par iA Société financière sont notés deux échelons en dessous de la note relative à la cote de crédit de iA Société financière.

Les notes de crédit à long terme de DBRS Morningstar fournissent des opinions sur le risque de défaut. DBRS Morningstar considère le risque de défaut comme le risque qu'un émetteur ne parvienne pas à remplir ses obligations financières conformément aux conditions dans lesquelles une obligation à long terme a été émise. Les notes de crédit sont basées sur des considérations quantitatives et qualitatives relatives à l'émetteur et sur le classement relatif des créances.

Par ailleurs, DBRS Morningstar a attribué la note A (low) aux débetures subordonnées de iA Société financière, laquelle est la septième meilleure note d'une échelle comportant vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. De plus, DBRS Morningstar a attribué la note BBB (high) aux billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière, soit la huitième note la plus élevée sur l'échelle susmentionnée de vingt-six (26) échelons. Les catégories de notation de DBRS Morningstar pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A (low) attribuée à iA Société financière signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « bonne », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS Morningstar a attribué la note Pfd-1 (low) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la troisième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS Morningstar sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS Morningstar est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts relatifs aux actions privilégiées émises. La note Pfd-1 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « supérieure ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est supérieure et que les résultats financiers et le bilan sont solides. La note Pfd-1 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées AAA ou AA. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS Morningstar quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance est « Stable ».

A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la solidité et à la capacité financières d'un assureur à honorer ses engagements relativement à ses polices et contrats d'assurance en cours. A.M. Best a attribué la note A+ (Superior) à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs obligations d'assurance en cours. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses obligations financières en cours envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « catégorie investissement », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « catégorie spéculative ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une capacité « supérieure » à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Les dividendes sur les actions privilégiées sont, conformément aux statuts, déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre et sont versés trimestriellement. En plus du dividende trimestriel, la Société peut aussi verser un dividende additionnel à son seul porteur d'actions ordinaires, sous réserve du respect des exigences de maintien du capital.

Actions privilégiées

Le 28 février 2018, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. La Société a versé 1,8 million de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2023 (7,2 millions de dollars en 2022 et en 2021). Le 31 mars 2023, la Société a racheté la totalité des 6 000 000 d'actions catégorie A – série I à un prix de 25,00 \$ par action, ce qui a représenté un montant en capital de 150 millions de dollars.

Le 1^{er} juin 2012, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, la Société a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. La Société a versé 4,7 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2022 (9,4 millions de dollars en 2021). Le 30 juin 2022, la Société a racheté la totalité des 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G à un prix de 25,00 \$ par action, ce qui a représenté un montant en capital de 250 millions de dollars.

Le 24 février 2006, la Société a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. La Société a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2023 (5,8 millions de dollars en 2022 et en 2021).

Actions ordinaires

La Société a déclaré des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, au montant de 525 millions de dollars en 2023. De ce montant, 509 millions de dollars ont été versés en 2023 et le solde restant sera versé au cours de 2024. La Société a déclaré et versé des dividendes de 300 millions de dollars en 2022 et de 250 millions de dollars en 2021.

Marché pour la négociation des titres de iA Assurance

Cours et volume des opérations

Les actions privilégiées de iA Assurance, soit les actions privilégiées catégorie A – série B, se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole IAF.PR.B. Les actions privilégiées catégorie A – série I étaient inscrites à la bourse de Toronto sous le symbole IAF.PR.I jusqu'à leur rachat en date du 31 mars 2023.

Le cours de l'action privilégiée varie davantage selon l'évolution des taux d'intérêt que selon l'évolution des résultats de la Société, étant donné que l'action se rapproche plus d'un titre à revenu fixe (le dividende versé est déterminé d'avance et le titre ne peut participer aux bénéfices de la Société en recevant des dividendes autres que ceux prévus).

Les tableaux qui suivent présentent les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions privilégiées de iA Assurance négociées à la Bourse de Toronto durant l'année 2023. L'action privilégiée de catégorie A – série B (émission du 24 février 2006 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2023 à un cours de 21,00 \$ comparativement à 19,43 \$ à la fin de 2022 et toutes les actions privilégiées de la catégorie A – série I émises et en circulation (émission du 28 février 2018 à 25,00 \$ l'action) ont été rachetées en date du 31 mars 2023 à un prix de rachat de 25,00 \$, moins tout impôt à retenir ou à déduire. Les actions rachetées ont clôturé à un cours de 22,96 \$ à la fin de 2022.

Transactions du titre IAF.PR.B (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2023

	Cours maximum	Cours minimum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2023	21,13	19,15	44 831	902 293
Février 2023	20,89	19,53	52 220	1 065 401
Mars 2023	20,20	19,00	47 417	935 069
Avril 2023	20,95	19,77	17 190	347 437
Mai 2023	20,77	20,00	13 102	265 738
Juin 2023	20,57	19,10	27 981	550 151
Juillet 2023	19,73	18,75	24 558	466 272
Août 2023	19,15	18,00	14 884	279 010
Septembre 2023	18,94	18,20	70 072	1 291 275
Octobre 2023	18,40	16,78	21 276	375 278
Novembre 2023	19,24	17,46	29 777	556 426
Décembre 2023	21,01	18,56	40 493	781 516
Année 2023	21,13	16,78	403 801	7 815 866

**Transactions du titre IAF.PR.I (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2023
(rachetées le 31 mars 2023)**

	Cours maximum	Cours minimum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2023	23,48	21,50	50 076	1 125 371
Février 2023	25,12	23,00	418 214	10 164 671
Mars 2023	24,99	24,89	445,020	11 090 889
Avril 2023	-	-	-	-
Mai 2023	-	-	-	-
Juin 2023	-	-	-	-
Juillet 2023	-	-	-	-
Août 2023	-	-	-	-
Septembre 2023	-	-	-	-
Octobre 2023	-	-	-	-
Novembre 2023	-	-	-	-
Décembre 2023	-	-	-	-
Année 2023	25,12	21,50	913 310	22 380 931

Administrateurs et haute direction

Nom, poste et titres détenus

À la date de la présente Notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise), directement ou indirectement, d'actions ordinaires de iA Assurance. En effet, depuis la prise d'effet de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière.

De plus, à la date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 157 814 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,16 des actions ordinaires émises et en circulation.

Également, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise) d'actions avec droit de vote dans une filiale de la Société qui n'est pas détenue en totalité par la Société.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Assurance. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de la Société.

Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

Administrateurs de iA Assurance

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
WILLIAM F. CHINERY Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2021	— Comité de placements
BENOIT DAIGNAULT Résidence : Hudson (Québec) Canada	— Depuis 2019 : administrateur de sociétés — 2014 - 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération
NICOLAS DARVEAU-GARNEAU Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	— Depuis 2023 : administrateur de sociétés — 2022-2023 : chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises) — 2017 - 2022 : stratège en chef chez Google Search	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
MARTIN GAGNON Résidence : Montréal (Québec) Canada	— Depuis 2023 : administrateur de sociétés — 2016-2023 : premier vice-président à la direction, Gestion de patrimoine ainsi que coprésident et cochef de la direction, Financière Banque Nationale	Janvier 2024	— Comité de placements

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
EMMA K. GRIFFIN Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	— Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique
GINETTE MAILLÉ Résidence : Montréal (Québec) Canada	— Depuis 2024 : administratrice de sociétés — 2023 : vice-présidente exécutive et conseillère spéciale au président-directeur général d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel) — 2017-2023 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal	Juillet 2019	— Comité d'audit
JACQUES MARTIN Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	— Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
MONIQUE MERCIER Résidence : Outremont (Québec) Canada	— Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2019	— Comité d'audit — Comité des ressources humaines et de rémunération
DANIELLE G. MORIN Résidence : Longueuil (Québec) Canada	— Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
MARC POULIN Résidence : Outremont (Québec) Canada	— Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité d'audit
SUZANNE RANCOURT Résidence : Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) Canada	— Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2021	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
DENIS RICARD Résidence : Québec (Québec) Canada	— Depuis 2018 : président et chef de la direction	Septembre 2018	
OUMA SANANIKONE Résidence : New York (New York) États-Unis	— Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2022	— Comité de placements
REBECCA SCHECHTER Résidence : Needham (Massachusetts) États-Unis	— Depuis 2022 : vice-présidente sénior et directrice générale de Dragon Ambient eXperience (DAX), Nuance Communications Inc. (une entreprise de Microsoft dont l'objectif est de transformer l'expérience fournisseur-patient et d'améliorer les résultats en matière de santé globale) — 2020 - 2022 : directrice générale, Optum Behavior Health — 2018 - 2020 : vice-présidente principale, Optum Health	Mai 2022	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Assurance. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

Membres de la haute direction de iA Assurance

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
DENIS BERTHIAUME Vice-président exécutif, Stratégie et performance et cochef des acquisitions Résidence : Longueuil (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2022-2023 : président chez Optimum Actuariat conseil inc. — 2020-2022 : consultant — 2016-2019 : premier vice-président et chef de l'exploitation chez Desjardins Société financière inc.	Août 2023
STÉPHAN BOURBONNAIS Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Candiac (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2021-2023 : président et chef de la direction, iA Gestion privée de patrimoine — 2013-2021 : premier vice-président et directeur général, Est du Canada, Gestion de patrimoine TD	Février 2021
STÉPHANIE BUTT THIBODEAU Vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture Résidence : Orléans (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2022 — 2016-2022 : vice-présidente sénior, Personnel et culture, Exportation et développement Canada	Mai 2022
ÉRIC JOBIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2023 : vice-président exécutif, Efficacité opérationnelle — 2020-2023 : vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance	Janvier 1994
RENÉE LAFLAMME Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018	Avril 1998
PIERRE MIRON Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations canadiennes Résidence : Repentigny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2021-2023 : vice-président exécutif et chef de la transformation — 2020-2021 : vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information	Septembre 2018
SEAN O'BRIEN Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2020-2023 : vice-président exécutif, Gestion de patrimoine — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires	Octobre 2015
DENIS RICARD Président et chef de la direction Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018	Juin 1985

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
PHILIPPE SARFATI Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2018-2021 : chef de la gestion des risques, Banque Concentra	Septembre 2021
MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2019-2023 : vice-président exécutif et chef de la croissance — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
- pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
 - après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;
- à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :
- Madame Emma K. Griffin a été administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») du mois de décembre 2020 au mois de septembre 2023, à la demande des banques, qui avaient requis l'ajout de deux nouveaux administrateurs au conseil d'administration de ED&F Man. Au moment de sa nomination, le groupe ED&F Man était confronté à d'importantes difficultés financières et venait de mettre en œuvre un refinancement par le biais d'un plan d'arrangement, lequel visait à prolonger l'échéance de certaines de ses dettes financières et à emprunter de nouveau auprès de ses prêteurs. Le refinancement de 2020 a permis d'éviter une insolvabilité immédiate, mais la pression financière persistante a nécessité un processus de refinancement additionnel pour assurer la survie de l'entreprise. ED&F Man a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres parties prenantes, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances et actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit reçoit des rapports trimestriels concernant les projets importants en matière d'investissement numérique et les opérations en matière de technologies de l'information, incluant les opérations en matière de cybersécurité. Il reçoit également des rapports sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données sur une base régulière. Le texte intégral du *Mandat du comité d'audit* est reproduit à l'annexe A de la présente Notice annuelle.

En plus de ce qui est prévu dans le *Mandat du comité d'audit*, et conformément à notre *Politique relative au responsable de l'audit interne* et à la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le comité joue un rôle accru dans la supervision du responsable de l'audit interne. La politique prévoit le rôle du comité dans la nomination, l'approbation des objectifs ainsi que de la rémunération, l'évaluation de la performance et la cessation volontaire ou involontaire des fonctions du responsable de l'audit interne.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Ginette Maillé



Monique Mercier



Danielle G. Morin
(présidente)



Marc Poulin



Suzanne Rancourt

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique ou de leurs titres professionnels.

Ginette Maillé est administratrice de sociétés. De juillet 2023 à décembre 2023, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et conseillère spéciale au président-directeur général pour Aéroports de Montréal. Avant cette nomination, elle occupait, depuis avril 2017 le poste de vice présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Elle possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé des fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Madame Maillé siège actuellement aux conseils d'administration de la fondation Le Chaînon et de l'Association d'entraide Le Chaînon inc. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Elle est également conseillère principale pour le cabinet d'avocats Bennett Jones. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier a siégé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Elle redonne à la communauté par sa participation au conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de

l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2017, le Barreau du Québec lui a attribué le titre d'Avocate émérite. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée au Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège également aux conseils d'administration de Innergex énergie renouvelable inc., de Alamos Gold inc. et de Groupe TMX Limitée.

Danielle G. Morin est administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Madame Morin est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés où elle a obtenu la certification IAS.A. Elle est également titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Il a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration et du comité de ressources humaines et de gouvernance d'entreprise de Quincaillerie Richelieu ltée. Il conseille plusieurs sociétés fermées œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Monsieur Poulin détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Madame Rancourt a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail. Madame Rancourt est présidente du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec. Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA) et a été nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA du Québec) en 2024. Madame Rancourt siège également au conseil d'administration de Groupe WSP Global Inc.

Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à une vérification diligente dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») est l'auditeur externe de la Société depuis 1940. La Société a encouru les honoraires suivants auprès de Deloitte pour divers services rendus au cours des deux dernières années financières :

	2023 (en milliers de dollars)	2022 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	4 151	3 162
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	2 797	2 291
Total des honoraires d'audit	6 948	5 453
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi que des travaux d'audit liés à des biens immobiliés gérés à l'externe.	1 526	3 613
Honoraires pour services fiscaux	0	31
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés en lien avec des services-conseils en matière de stratégie de cybersécurité, d'analyse externe du marché et de gestion des risques.	852	387
Total	9 326	9 484

Veuillez noter que nous avons changé la base de présentation des honoraires. Les montants ci-dessus correspondent aux frais encourus pour l'année de référence, plus les nouveaux ajustements relatifs à l'année précédente, et ne sont plus présentés sur une base « payée ». L'information pour l'année 2022 a été ajustée pour rendre l'information comparable.

Généralement, en 2023, le total des honoraires encourus auprès de Deloitte ont diminué légèrement, de 2 %. L'augmentation du total des honoraires d'audit en 2023 résulte d'ajustements des taux horaires et d'ajustements liés à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Cette augmentation est compensée par la diminution des honoraires pour services liés à l'audit en 2023 résultant des travaux supplémentaires effectués en 2022 pour la transition vers IFRS 17 et IFRS 9.

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques liées aux ressources humaines, incluant les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Benoit Daignault



Nicolas Darveau-Garneau



Jacques Martin



Monique Mercier



Marc Poulin
(président)

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Conseillers en rémunération

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir

de retenir, lorsqu'ils le jugent à propos, les services de conseillers indépendants pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

	2023	2022
Towers Watson Canada Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	320 987 \$	183 973 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	249 404 \$	382 729 \$

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2023, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs.

En 2023, le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché de hauts dirigeants et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants sur la politique de rémunération de la Société, (ii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé et (iii) soutenir les mises à jour des plans de rémunération incitative de la Société à la lumière de la mise en œuvre des normes comptables IFRS 17 et 9. Il s'agissait d'examiner l'impact des nouvelles normes sur nos plans de rémunération incitative et de procéder aux ajustements nécessaires pour garantir la conformité et l'alignement avec la politique de rémunération de la Société.

La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants.

Autres mandats

En 2023, la Société a retenu les services de Towers Watson pour s'assurer que les programmes de rémunération des employés non membres de la haute direction de la Société soient alignés sur les meilleures pratiques. Les services comprenaient notamment des travaux sur (i) la mise à jour de la compétitivité des objectifs du programme de rémunération incitative pour les employés, (ii) l'examen de la rémunération d'un groupe d'employés situés aux États-Unis, (iii) la validation de la compétitivité de la structure de rémunération pour les fonctions opérationnelles stratégiques et (iv) la révision d'autres composantes de la rémunération à la lumière des récentes évolutions du marché et pour mieux s'aligner sur la stratégie de iA Groupe financier.

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 39.

Le tableau à la page 42 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et les services rendus à iA Assurance, selon le cas, en 2023. Pour les administrateurs qui siègent à la fois aux conseils d'administration de iA Société financière et de iA Assurance, la rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

En vertu de son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique analyse et révisé annuellement la rémunération des administrateurs, incluant le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs. Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2023. La firme de consultants Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grande banques canadiennes) :
 - (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

En 2023, le comité a évalué la rémunération versée à ses administrateurs pour assurer la compétitivité du programme de rémunération. Cette évaluation avait également pour objectif de confirmer que les ajustements apportés à la rémunération l'année précédente avaient permis de combler complètement l'écart constaté en 2022 avec la médiane du marché. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de iA Société financière demeurait inférieure à la médiane du marché en 2023, si on compare avec le groupe de comparaison. À la suite des résultats de l'étude réalisée par Towers Watson, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a recommandé une augmentation de la rémunération pour tous les administrateurs et cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration avec date d'effet au 1^{er} octobre 2023 :

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 330 000 \$ à 360 000 \$. De ce montant, 140 000 \$ sont versés en UAD;
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 150 000 \$ à 160 000 \$. De ce montant, 60 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Société financière par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2023 :

	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 (\$) ⁽¹⁾	Du 1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 (\$) ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	330 000	360 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	150 000	160 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités ⁽³⁾		
Comité d'audit	35 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	35 000	35 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités ⁽⁴⁾		
Comité d'audit	20 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	20 000	20 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Allocation de déplacement ⁽⁶⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 140 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, tous les administrateurs reçoivent obligatoirement 60 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est attribué est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'attribution des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège aussi au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2023, seul Ludwig W. Willisch a reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales américaines et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société a établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte le conseil d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2023 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Honoraires perçus totaux	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Autres honoraires	Total
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Mario Albert ⁽²⁾	4 863	61 777	66 640	93	-	66 640
William F. Chinery	0	167 500	167 500	100	-	167 500
Benoit Daignault	110 000	72 500	182 500	40	-	182 500
Nicolas Darveau-Garneau	0	230 180	230 180 ⁽³⁾	100	-	230 180
Emma K. Griffin	0	202 000	202 000	100	-	202 000
Ginette Maillé	0	172 500	172 500	100	-	172 500
Jacques Martin	301 267	157 138	458 405 ⁽⁴⁾	34	-	458 405
Monique Mercier	0	187 500	187 500	100	-	187 500
Danielle G. Morin	145 000	62 500	207 500	30	-	207 500
Marc Poulin	72 527	125 027	197 554	63	-	197 554
Suzanne Rancourt	70 000	122 500	192 500	64	-	192 500
Denis Ricard	0	0	0	0	-	0
Ouma Sananikone	0	230 180	230 180 ⁽⁵⁾	100	-	230 180
Rebecca Schechter	0	236 872	236 872 ⁽⁶⁾	100	-	236 872
Ludwig W. Willisich	59 730	150 525	210 255 ⁽⁷⁾	72	56 687 ⁽⁸⁾	266 942
Total	763 387	2 178 699	2 942 086		56 687	2 998 773

- (1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses. Les montants ont été arrondis au dollar le plus près.
- (2) Monsieur Albert a cessé d'être membre du conseil d'administration le 10 mai 2023.
- (3) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (172 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3533 = 57 854 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3255 = 56 665 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3520 = 57 798 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 43 750 \$ US au taux de 1,3226 = 57 863 \$ CAN, pour un total de 230 180 \$ CAN pour 2023).
- (4) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (342 000 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3359 = 75 478 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3348 = 75 416 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3657 = 77 162 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 55 000 \$ US au taux de 1,3311 = 73 211 \$ CAN, pour un total de 301 267 \$ CAN pour 2023. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3533 = 37 216 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3255 = 36 451 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3520 = 37 180 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 35 000 \$ US au taux de 1,3226 = 46 291 \$ CAN, pour un total de 157 138 \$ CAN pour 2023).
- (5) La rémunération de madame Sananikone, payable en dollars américains (172 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3533 = 57 854 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3255 = 56 665 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3520 = 57 798 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 43 750 \$ US au taux de 1,3226 = 57 863 \$ CAN, pour un total de 230 180 \$ CAN pour 2023).
- (6) La rémunération de madame Schechter, payable en dollars américains (177 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3533 = 59 545 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3255 = 58 322 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3520 = 59 488 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 45 000 \$ US au taux de 1,3226 = 59 517 \$ CAN, pour un total de 236 872 \$ CAN pour 2023).
- (7) La rémunération de monsieur Willisich a été versée en dollars américains (157 000 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3359 = 15 363 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3348 = 15 350 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3657 = 15 706 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 10 000 \$ US au taux de 1,3311 = 13 311 \$ CAN, pour un total de 59 730 \$ CAN pour 2023. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3533 = 37 216 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3255 = 36 451 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3520 = 37 180 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 30 000 \$ US au taux de 1,3226 = 39 678 \$ CAN, pour un total de 150 525 \$ CAN pour 2023).
- (8) Monsieur Willisich siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 42 000 \$ US en 2023, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2023 (1,3497 = 56 687 \$ CAN).

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, des membres de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction pour soutenir la vision et les priorités stratégiques de iA Groupe financier.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération et aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque membre de la haute direction visé (« **dirigeant désigné** ») sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison pour la rémunération

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Chaque année, le comité des ressources humaines et de rémunération examine le positionnement de la rémunération des dirigeants désignés sur le marché par rapport au groupe de comparaison de la Société, en fonction d'une évaluation effectuée par un cabinet indépendant. Dans un premier temps, une évaluation du groupe de comparaison est effectuée et des ajustements sont faits au besoin pour assurer l'alignement sur les critères de sélection. L'évaluation effectuée cette année a démontré que les sociétés constituant le groupe de comparaison restent pertinentes et alignées sur les critères de sélection et, par conséquent, aucun changement n'a été apporté au groupe de comparaison au cours de la dernière année.

Pour l'année 2023, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef (maintenant à la retraite)

Éric Jobin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Pierre Miron

Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes

Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance du S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grande banques canadiennes) :
 - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) toute société ayant des revenus annuels ou une capitalisation boursière entre 1,5 et 10 milliards de dollars;
- Toute autre société canadienne listée à la bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison actuel :

Canaccord Genuity Group Inc. Banque Canadienne de l'Ouest Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada CI Financial Corp.	E-L Financial Corporation Limited Element Fleet Management Corp. Equitable Group Inc. Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc.	Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie
---	---	---

Il est important de noter que Home Capital Group Inc. a été acquise par Smith Financial Corporation en 2023 et qu'elle a ensuite été radiée de la Bourse de Toronto le 1er septembre 2023. Par conséquent, Home Capital Group Inc. sera retirée de notre groupe de comparaison dans les années à venir.

À l'avenir, le comité des ressources humaines et de rémunération continuera à revoir et à mettre à jour la composition du groupe de comparaison en fonction des besoins, afin de garantir l'exactitude et la pertinence de notre processus de comparaison en matière de rémunération.

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique notre rang par rapport à notre groupe de comparaison. Nous comparons nos actifs totaux, notre capitalisation boursière et nos revenus totaux avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

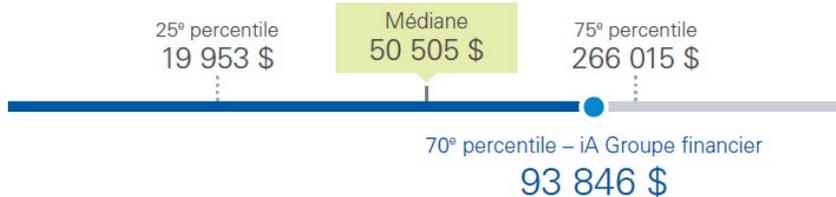
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



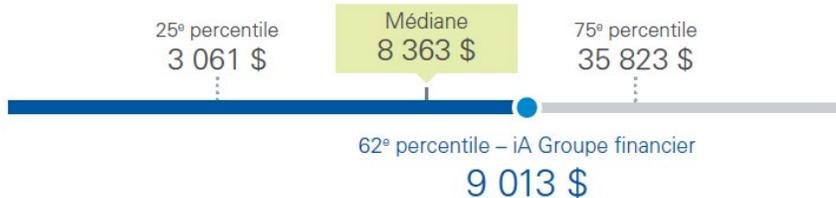
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2023



Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de pairs qui sont des compagnies d'assurance américaines, considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Comme mentionné précédemment, Home Capital Group Inc. a été radiée de la Bourse de Toronto le 1^{er} septembre 2023. Par conséquent, cette société a été retirée du groupe de comparaison à partir de 2023.

Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2023 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada	Financière Sun Life inc.	Société financière IGM inc.
Banque Nationale du Canada	Great-West Lifeco Inc.	Société Financière Manuvie
Banque canadienne de l'Ouest	Groupe TMX limitée	Globe Life Inc.
CI Financial Corp.	Intact Corporation financière	Unum Group
Element Fleet Management Corp.	Lincoln National Corporation	
Fairfax Financial Holdings Limited	Principal Financial Group Inc.	

Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, attribuée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une inconduite délibérée ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :

Composantes de la rémunération	Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs	
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement à court terme – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de iA Groupe financier, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tient compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de iA Groupe financier et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par iA Groupe financier.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux et sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'attribution	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date de l'attribution et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de iA Groupe financier sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux	Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation	

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer l'enlignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Rémunération totale	
					Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	24 %	24 %	35 %	17 %	76 %	24 %
Vice-président exécutif ⁽¹⁾	31 %	22 %	32 %	15 %	69 %	31 %

(1) Pour cet échelon, la répartition présentée dans le tableau a été calculée en utilisant une moyenne pour chacune des quatre composantes.

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de iA Groupe financier. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.

En 2023, iA Groupe financier a approuvé une augmentation moyenne budgétisée de 4 % pour les employés, y compris les membres de la haute direction, à quelques exceptions près.

Pour Éric Jobin, une augmentation plus élevée a été accordée plus tôt dans l'année, conformément au plan de relève de iA Groupe financier pour le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef. Une augmentation supplémentaire lui a été accordée lorsqu'il a commencé à assumer ses fonctions en août 2023 afin de mieux aligner sa rémunération sur l'indice de référence du marché pour ce poste.

De même, en août 2023, le salaire de base de Pierre Miron a été augmenté de 4,11 % en reconnaissance de sa promotion au poste de vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes, en plus de l'augmentation de 4 % de son salaire de base accordée aux membres de la haute direction plus tôt dans l'année.

De plus, à la suite d'une révision de la rémunération effectuée par nos conseillers indépendants, le salaire de base d'Alain Bergeron a été augmenté de 7,07 % et la cible de son régime d'intéressement à court terme a été augmentée de 25 %. La rémunération a été ajustée pour mieux refléter l'alignement sur le marché et la performance. Cet ajustement s'ajoute à l'augmentation de 4 % du salaire de base accordée aux membres de la haute direction plus tôt dans l'année.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction; et
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction :
- les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels préétablis auxquels iA Groupe financier, les secteurs et les individus doivent satisfaire. À partir de 2023, nous avons introduit le rendement des capitaux propres tiré des activités de base dans les indicateurs de performance du plan d'intéressement à court terme. Cette mesure a été adoptée en remplacement de notre objectif historique de rendement des capitaux propres en réponse aux nouvelles normes IFRS 17 et IFRS 9. Nous pensons que ce nouvel indicateur de performance reflète mieux la performance globale de iA Groupe financier et la valeur créée par les membres de la haute direction, tout en atténuant l'impact des éléments non monétaires résultant de l'adoption des normes IFRS 17 et 9.

Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de iA Groupe financier;
- Inciter à une productivité accrue tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des clients, étant donné l'introduction de l'indice de recommandation des clients (« IRC »), une unité de mesure prenant en compte la satisfaction des clients, à titre de modificateur depuis 2021;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif et définition du choix de la mesure
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	Cet indicateur est aligné sur les intérêts des actionnaires ordinaires de iA Société financière. Défini comme le rendement des capitaux propres tiré des activités de base (ROE), il s'agit d'une mesure non conforme aux normes IFRS qui évalue l'efficacité financière et la rentabilité de iA Société financière. Il mesure le bénéfice tiré des activités de base ⁽¹⁾ généré par rapport aux capitaux propres des actionnaires ordinaires de iA Société financière, ce qui donne une idée de la capacité de l'organisation à générer des rendements durables sur le capital investi par ses actionnaires.
Objectifs d'entreprise Nouvelles affaires	Vise à soutenir nos objectifs de croissance en générant de nouveaux clients, en élargissant notre part de marché et en réalisant des ventes et des revenus à partir de nouvelles lignes de produits ou d'initiatives d'affaires. Cette mesure se concentre généralement sur la croissance et le développement de la clientèle, la présence sur le marché, les ventes et les flux de revenus de iA Groupe financier par le biais de nouvelles opportunités d'affaires.
Contrôle des frais généraux	Encourage une gestion saine des dépenses. Grâce à cet indicateur, iA Groupe financier évalue l'efficacité de la gestion et de la réduction des coûts d'exploitation, des frais généraux et des autres dépenses au sein de l'organisation. Il s'agit généralement de mettre l'accent sur le contrôle et l'optimisation des dépenses afin d'améliorer la rentabilité, l'efficacité opérationnelle et les performances financières globales.
Objectifs des unités d'exploitation	Aligne les objectifs de chaque unité d'exploitation sur notre plan d'affaires. Ces objectifs sont déterminés chaque année et sont liés aux objectifs stratégiques de iA Groupe financier, ce qui a un impact direct sur la réussite globale et les performances financières de iA Groupe financier.
Objectifs stratégiques	Encourage l'atteinte des résultats liés aux initiatives stratégiques transversales. Cet indicateur contient des initiatives stratégiques transversales telles que la croissance durable, l'excellence opérationnelle et les bénéfices réalisés sur des projets clés, l'amélioration des expériences client et employé, ainsi qu'une gestion rigoureuse des risques et du capital.

(1) Pour obtenir des renseignements détaillés sur ces mesures, veuillez consulter la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » ci-dessous et la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2023*, qui peut être consulté sur SEDAR+ à sedarplus.ca ou sur le site internet de iA Groupe financier au ia.ca.

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de iA Groupe financier, des unités d'exploitations ou de la performance stratégique est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

Depuis 2021, un modificateur en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **Indice ESG** »), basé sur l'IRC, une unité de mesure qui tient compte de la satisfaction des clients, est appliqué à la formule du boni. Le modificateur a été adopté dans le cadre des paramètres du plan d'intéressement à court terme afin de souligner l'engagement de iA Groupe financier en faveur de la qualité des services et de la satisfaction des clients et de veiller à ce que les paiements effectués dans le cadre du plan reflètent la manière dont iA Groupe financier a su livrer à cet effet. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2023 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		
		Société	Secteur	Composantes stratégiques
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	75	0	25
JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite)	75	30	55	15
ÉRIC JOBIN	75	50	35	15
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	10	15
ALAIN BERGERON	100	50	35	15
PIERRE MIRON	75	60	25	15

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie globale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie corporative.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 0 % et 200 % du boni cible, avec un seuil de versement commençant à 50 %, sur la base de minimums et de maximums préétablis.

Le versement du boni est conditionnel à la réalisation d'un seuil de rentabilité :

- Les bénéfices tirés des activités de base doivent atteindre un minimum de 70 % de l'objectif annuel ; et
- Les bénéfices déclarés doivent être positifs.

Objectifs corporatifs et stratégiques

La détermination des objectifs corporatifs et stratégiques du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2023 étaient les suivants :

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres	10,8 %	15,5 %	17,8 %
Nouvelles affaires ⁽¹⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2022	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des frais généraux ⁽¹⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget
Objectifs stratégiques ⁽¹⁾	Les mesures de performance pour chaque initiative sont approuvées par le conseil d'administration.		

(1) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires, au contrôle des frais généraux et aux objectifs stratégiques constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de iA Groupe financier. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de iA Groupe financier ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentage, lorsqu'applicable.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières

iA Société financière et la Société présentent leurs résultats financiers et leurs états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Elle publie également certaines mesures financières ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« non conformes aux IFRS »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS.

La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. Pour plus d'informations sur les mesures non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires, veuillez vous référer au *Rapport de gestion 2023*.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des UAR. Les UAR représentent généralement environ 70 % de l'ensemble des incitations à moyen/long terme des dirigeants désignés, les 30 % restants correspondant à des options d'achat d'actions. Les attributions d'UAR sont conditionnelles à l'approbation du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la structure de rémunération ainsi

que de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte, car celles-ci servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de iA Groupe financier en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section intitulée « Paiement des attributions d'UAR de 2021 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de notre action ordinaire (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

Révision des critères de performance pour les attributions en 2023

À partir de 2023, nous avons introduit le bénéfice tiré des activités de base, la valeur comptable et la marge sur services contractuels (« **MSC** ») par action ordinaire dans le cadre de nos indicateurs de performance pour les UAR en remplacement de la mesure du bénéfice net qui avait été utilisée pour les attributions précédentes. Ces mesures ont été adoptées en remplacement de notre objectif de rendement total pour les actionnaires ordinaires, en réponse aux nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9. La volatilité introduite par ces nouvelles normes comptables nous a obligés à revoir notre plan d'intéressement à moyen terme. Nous sommes d'avis que les nouveaux indicateurs de performance susmentionnés reflètent mieux la performance soutenue de iA Groupe financier et sont plus représentatifs de la valeur créée pour les actionnaires. De plus amples informations, telles que des définitions de ces indicateurs de performance, sont fournies dans le tableau récapitulatif des attributions d'UAR 2023 ci-dessous.

L'acquisition des UAR pour la période 2023-2025 est basée sur un facteur de rendement à trois facettes :

- 50 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires (« **RTA** ») par rapport à celui du groupe cible;
- 25 % en fonction du bénéfice tiré des activités de base de iA Société financière au cours des trois années;
- 25 % en fonction de la valeur comptable + la MSC par action ordinaire de iA Société financière au cours des trois années.

Critères de performance pour les attributions en 2021 et 2022

Pour les attributions 2022-2024 et 2021-2023, deux facteurs ont été utilisés : le RTA relatif (représentant une pondération de 50 % pour l'attribution 2022 et de 25 % pour l'attribution 2021) et la performance du bénéfice net de iA Société financière sur trois ans (représentant une pondération de 50 % pour l'attribution 2022 et de 75 % pour l'attribution 2021).

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Les tableaux suivants présentent, pour les trois derniers exercices, les UAR attribuées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition. Il est à noter que ces tableaux présentent uniquement les attributions aux vice-présidents exécutifs.

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2023 :

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Bénéfice tiré des activités de base ⁽³⁾	(Valeur comptable ⁽⁴⁾ + MSC ⁽⁵⁾) / action	Rendement total aux actionnaires (RTA)	Coefficient de rendement
				Pondération de 25 %	Pondération de 25 %	Rang percentile du RTA relatif	
				million	million		%
2023 – 2025	77 964	80 622	Égal ou supérieur au maximum	3 968 \$	167,40 \$	1 à 35	200
				3 709 \$	161,20 \$	36 à 45	150
			Cible	3 450 \$	155,00 \$	46 à 55	100
				3 019 \$	147,25 \$	56 à 65	75
			Seuil	2 588 \$	139,50 \$	66 à 75	50
			Inférieur au seuil	s.o.	s.o.	s.o.	0

- (1) Les chiffres présentés ici ne s'appliquent qu'aux personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR supplémentaires. Cette colonne indique le nombre d'UAR initialement attribuées plus un nombre additionnel d'UAR attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR annulées.
- (3) Bénéfice tiré des activités de base : mesure non conforme aux IFRS dérivée du bénéfice divulgué duquel sont exclus certains éléments qui créent une volatilité dans les résultats de iA Société financière selon les normes IFRS, ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente. Ces éléments comprennent les impacts liés au marché qui diffèrent des attentes de la direction, les changements d'hypothèses et mesures prises par la direction, les charges ou produits liés à des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions, la charge de retraite non liée aux activités de base et des éléments spécifiques qui, selon la direction, ne sont pas représentatifs de la performance de iA Groupe financier.
- (4) Valeur comptable : mesure conforme aux IFRS décrite comme la valeur des capitaux propres telle qu'elle apparaît dans les états financiers, à l'exclusion des « actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres ».
- (5) La MSC est une mesure conforme aux IFRS qui représente le bénéfice non gagné que iA Société financière comptabilisera à l'avenir lorsqu'elle fournira des services dans le cadre de contrats d'assurance.

En 2023, les attributions étaient basées sur un objectif de salaire de base pour chaque dirigeant désigné, comme suit :

Dirigeant désigné	Octroi des UAR 2023 cible	Nombre d'UAR octroyées
% du salaire		
DENIS RICARD	150	18 853
JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite)	110	8 235
ERIC JOBIN	55	2 476
MICHAEL L. STICKNEY	110	6 776
ALAIN BERGERON	110	8 235
PIERRE MIRON	110	8 469

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2021 et 2022 :

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net Pondération de 50 % pour les attributions 2022 et de 75 % pour les attributions 2021	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif Pondération de 50 % pour les attributions 2022 et de 25 % pour les attributions 2021	Coefficient de rendement ⁽³⁾
2022-2024	73 882	76 898	Égal ou supérieur au maximum	3 050 M\$	1 à 35	200 %
				2 937 M\$	36 à 45	150 %
			Cible	2 825 M\$	46 à 55	100 %
				2 475 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	2 125 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2021-2023	25 854	26 991	Égal ou supérieur au maximum	2 600 M\$	1 à 35	150 %
				2 525 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 450 M\$	46 à 55	100 %
				2 175 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 900 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %

- (1) Les chiffres présentés ne concernent que les personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR attribuées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.
- (3) Le paiement maximal est passé de 150 % à 200 % en 2022. Ce changement a été effectué afin de se conformer aux meilleures pratiques.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de iA Groupe financier et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 11,39 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 10 311 733 options ont été attribuées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du régime, et 1 464 733 étaient en cours au 31 décembre 2023, représentant respectivement 10,35 % et 1,47 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, nous avons attribué 206 000 options, ce qui représente 0,21 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2023, après considération des attributions effectuées en 2023, il restait un total de 1 038 267 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du régime, ce qui représentait 1,04 % des actions ordinaires en circulation.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'attribuer des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers iA Groupe financier et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de iA Groupe financier;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires;
- Aligner la rémunération sur la nature à long terme de l'activité d'assurance vie; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de iA Groupe financier et en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont attribuées, les attributions antérieures ne sont pas considérées puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité attribue des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options attribuées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être attribuée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions

ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'attribution des options.

De plus, le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'attribution.

Également, le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, iA Société financière peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être attribuées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'attribution, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'attribution; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'attribution.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2023.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoindrir l'effet de dilution de ce régime. Alors que nous avions l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme. De plus, des réductions supplémentaires ont eu lieu en 2022 avec l'introduction d'une nouvelle combinaison de rémunération à moyen et à long termes, réduisant ainsi le nombre d'options attribué annuellement à environ 200 000.



Nombre d'options attribuées réduit

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 464 733	64,79 \$	1 038 267
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2023	2022	2021
Nombre d'options attribuées	206 000	195 000	310 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	102 485 825	106 497 589	107 425 956
Taux d'épuisement	0,20 %	0,18 %	0,29 %

Depuis 2022, les options ont représenté environ 30 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes, ce qui représente une réduction importante par rapport aux années précédentes.

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de cette Notice annuelle fournissent davantage de détails sur ces régimes.

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de cette Notice annuelle, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de iA Groupe financier qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de iA Groupe financier. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec iA Groupe financier.

Le tableau suivant fait état, en date du 12 mars 2024, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 11 mars 2024 (87,95 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Exigence en matière d'actionariat respectée
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	
DENIS RICARD	48 000	4 221 600	51 583	4 536 725	8 758 325	Oui
ÉRIC JOBIN	6 275	551 886	3 534	310 815	862 701	Oui
MICHAEL L. STICKNEY	42 300	3 720 285	1 383	121 635	3 841 920	Oui
ALAIN BERGERON	-	-	9 073	797 970	797 970	Oui ⁽¹⁾
PIERRE MIRON	4 900	430 955	10 988	966 395	1 397 350	Oui

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 12 mars 2024, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle



DENIS RICARD

Président et chef de la direction

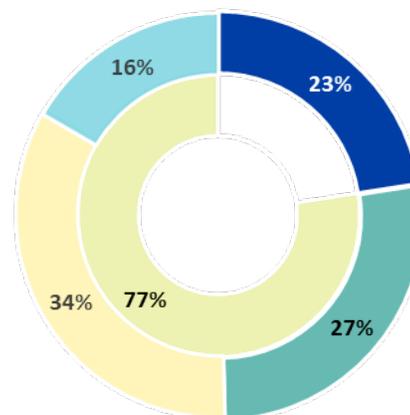
Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable. Monsieur Ricard orchestre la stratégie et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.

Langues⁽¹⁾: Français et anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base	1 019 200 \$	980 000 \$	950 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	1 222 798 \$	1 059 331 \$	1 714 427 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	1 528 833 \$	1 469 992 \$	284 995 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	752 000 \$	765 000 \$	592 800 \$
Rémunération directe totale	4 522 831 \$	4 274 323 \$	3 542 222 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base **23 %**
- Régime d'intéressement à court terme **27 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **34 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **77 %**

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Résultats clés pour 2023

Denis Ricard a conduit iA Groupe financier vers de bonnes performances et de nombreuses et belles réalisations en 2023.

La croissance des affaires est demeurée solide dans presque toutes les unités d'exploitation. L'actif sous gestion et sous administration a terminé l'année à 218,9 milliards de dollars, ce qui représente une solide augmentation de 11 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les primes et dépôts ont totalisé plus de 16,6 milliards de dollars en 2023, en hausse de 8 % par rapport à 2022.

iA Groupe financier a aussi été proactive en termes de déploiement de capital, avec des investissements importants dans la croissance organique et la transformation numérique, l'annonce de l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis, une augmentation de 14 % du dividende par action par rapport à 2022 et d'importants rachats d'actions, totalisant 461 millions de dollars.

De plus, monsieur Ricard a animé le comité exécutif dans la conception des orientations stratégiques et les priorités pour les prochaines années, toutes orientées dans une direction unique et ciblée : la croissance durable.

Sous sa gouverne, la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 s'est déroulée de manière efficace et en douceur. Elle n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable par action, tout en augmentant considérablement le capital disponible pour déploiement.

En matière de durabilité, des consultations ont été menées auprès des parties prenantes de iA Groupe financier et celle-ci a complété une analyse de matérialité, créant ainsi des fondations solides à ses prochaines actions en durabilité. À titre d'exemple, iA Groupe financier a actualisé sa stratégie climatique, particulièrement en ce qui concerne ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour lesquels de nouvelles cibles ont été adoptées.

Des changements importants au sein du comité exécutif ont été annoncés en mai 2023, prenant effet progressivement dans les mois suivants. Ces changements ont permis de créer des synergies plus fortes entre les secteurs d'activité, des occasions de croissance supplémentaires et un meilleur alignement de toute l'organisation sur les priorités de iA Groupe financier.

Denis Ricard a également maintenu le cap avec dynamisme en ce qui concerne le Modèle FLEXIBLE de travail iA. Ce modèle permet à la majorité des employés de choisir au quotidien l'endroit où travailler afin d'être le plus efficace et encourage l'utilisation équilibrée des deux principaux lieux de travail : le bureau et la maison. iA Groupe financier est d'ailleurs classé au 48^e rang des meilleurs employeurs au Canada, selon Forbes, sur plus de 300 organisations canadiennes employant au moins 500 personnes.

iA Groupe financier développe aussi un vaste programme appelé « Expérience client globale ». L'alignement de toute l'organisation sur les besoins des clients est au cœur de ce programme. Il contribuera à offrir une expérience client encore plus simple et cohérente et à atteindre les objectifs de croissance de iA Groupe financier.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	35	85,5	305 030
Nouvelles affaires	30	120,6	368 777
Contrôle des frais généraux	10	101,1	103 091
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175,0	445 900
Sous-total	100	120,0	1 222 798
Seuil de rentabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	1 222 798

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs des objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2019	2 536 311 \$	4 758 743 \$	187,62 \$	240,63 \$
2020	3 226 075 \$	3 503 914 \$	108,61 \$	142,68 \$
2021	3 542 222 \$	5 217 427 \$	147,29 \$	183,78 \$
2022	4 274 323 \$	3 799 284 \$	88,89 \$	130,42 \$
2023	4 522 831 \$	3 360 194 \$	74,29 \$	117,36 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2023 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été attribuées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2023 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2023, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par iA Groupe financier et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.



JACQUES POTVIN

**Ancien vice-président exécutif,
chef des finances et actuaire en chef**
(maintenant à la retraite)

Jacques Potvin a pris sa retraite à la fin de l'année 2023. Il a travaillé chez iA Groupe financier durant 33 ans et y a occupé des rôles à responsabilité croissante jusqu'au rôle de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, rôle qu'il a assumé jusqu'à la divulgation des résultats financiers du deuxième trimestre en août 2023. Il est par la suite demeuré dans l'entreprise afin d'assurer la transition et d'autres mandats stratégiques jusqu'à la fin de l'année.

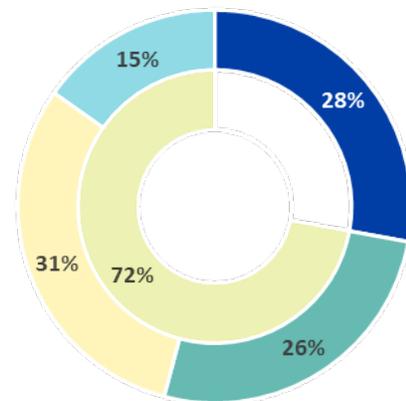
Tout au cours de sa carrière, Jacques Potvin a apporté une vaste contribution au succès de iA Groupe financier, tant par ses valeurs humaines que par ses valeurs professionnelles.

Langues⁽¹⁾: français et anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base	607 090 \$	583 740 \$	461 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	572 456 \$	513 057 \$	400 923 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	667 795 \$	642 152 \$	138 289 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	330 880 \$	336 600 \$	345 800 \$
Rémunération directe totale	2 178 221 \$	2 075 549 \$	1 346 012 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base **28 %**
- Régime d'intéressement à court terme **26 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **31 %**
- Régime d'intéressement à long terme **15 %**
- Portion totale de la rémunération variable **72 %**

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Résultats clés pour 2023

Sous la gouverne de Jacques Potvin, la transition aux nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 s'est déroulée de façon efficace. iA Groupe financier a tenu une session d'information à ce sujet avec les investisseurs en mars 2023 afin de présenter au marché son positionnement sous le nouveau régime comptable. Cet événement a été très bien accueilli, avec des retours positifs de la part des analystes et des investisseurs.

iA Groupe financier a déployé plusieurs initiatives pour continuer à améliorer son positionnement ESG en 2023. Une première analyse de matérialité a été réalisée, identifiant les trois leviers clés qui guideront à l'avenir la stratégie de durabilité de iA Groupe financier : la santé physique, mentale et financière, l'éducation et l'apprentissage et un futur durable.

Monsieur Potvin a cessé d'assumer son rôle de chef des finances et d'actuaire en chef lors de la publication des résultats financiers du deuxième trimestre en août 2023 et est demeuré au sein de iA Groupe financier pour aider à la transition et à d'autres mandats stratégiques jusqu'à la fin de l'année, moment auquel il a quitté l'organisation pour la retraite.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	10	85,5	38 934
Nouvelles affaires	10	120,6	54 916
Contrôle des frais généraux	10	101,1	46 055
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	70	135,7	432 551
Sous-total	100	125,7	572 456
Seuil de profitabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	572 456



ÉRIC JOBIN

**Vice-président exécutif,
chef des finances et actuaire en chef**

Éric Jobin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis août 2023. Il était auparavant vice-président exécutif, Efficacité opérationnelle. Il continue d'ailleurs à superviser la fonction vitale d'efficacité opérationnelle, tout en étant responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci.

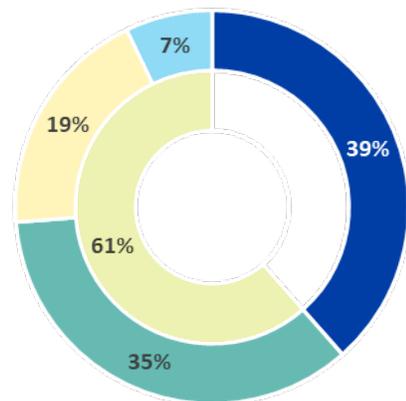
Monsieur Jobin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, gestion du capital, durabilité et affaires publiques.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base	405 082 \$	285 946 \$	247 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	371 461 \$	142 920 \$	191 657 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	200 785 \$	156 540 \$	74 073 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	75 200 \$	76 500 \$	98 800 \$
Rémunération directe totale	1 052 528 \$	661 906 \$	611 530 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base **39 %**
- Régime d'intéressement à court terme **35 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **19 %**
- Régime d'intéressement à long terme **7 %**
- Portion totale de la rémunération variable **61 %**

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année 2023, Éric Jobin était le vice-président exécutif responsable de l'efficacité opérationnelle de iA Groupe financier. À ce titre, il a orchestré le déploiement d'un important programme d'efficacité opérationnelle pour accélérer les améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toute l'organisation.

Ce programme inclut la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi de performance, permettant de mesurer en vue d'améliorer les processus et les activités clés de différents secteurs. Ces indicateurs s'appliquent également à la mesure d'améliorations spécifiques, liées à des occasions d'automatisation, d'intelligence artificielle et de fonctions d'affaires transverses.

En août 2023, monsieur Jobin est devenu vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef.

Il s'assure de la saine gestion financière de iA Groupe financier et de la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité la saine gestion des capitaux disponibles pour soutenir la croissance de iA Groupe financier. Sous son leadership, les équipes contribuent également à produire les résultats financiers et à les expliquer aux intervenants du marché et aux actionnaires.

Monsieur Jobin continue d'être responsable de l'efficacité opérationnelle.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base): 55 % jusqu'au 21 août 2023 et 75 % ensuite	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	23,33	85,5	59 042
Nouvelles affaires	13,33	120,6	47 583
Contrôle des frais généraux	13,33	101,1	39 905
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	50,00	152,0	224 931
Sous-total	100,00	125,5	371 461
Seuil de profitabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	371 461



MICHAEL L. STICKNEY

Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions

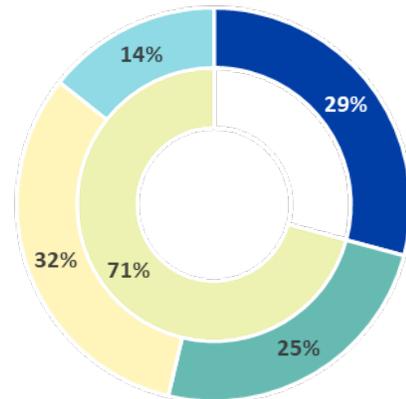
Michael L. Stickney est vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions depuis août 2023. Il était auparavant vice-président exécutif et chef de la croissance de 2019 à 2023. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation aux États-Unis. Il assume également une responsabilité à l'égard de la fonction d'acquisition de l'entreprise. Monsieur Stickney a un bilan très solide dans l'établissement d'entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Langues⁽¹⁾ : anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base ⁽²⁾	674 208 \$	625 030 \$	581 710 \$
Régime d'intéressement à court terme ⁽³⁾	567 102 \$	502 545 \$	762 526 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽⁴⁾	737 788 \$	671 062 \$	174 556 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁵⁾	330 880 \$	336 600 \$	395 200 \$
Rémunération directe totale	2 309 978 \$	2 135 237 \$	1 913 992 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base **29 %**
- Régime d'intéressement à court terme **25 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **32 %**
- Régime d'intéressement à long terme **14 %**
- Portion totale de la rémunération variable **71 %**

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497, 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013 et 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535).
- (3) Les bonis annuels de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474, 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790 et 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776).
- (4) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427, 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702 et 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).
- (5) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année, Michael L. Stickney encadrait les initiatives de croissance de toutes les unités d'exploitation de iA Groupe financier, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il était aussi responsable des affaires américaines. La croissance des affaires est demeurée saine et forte dans la majorité des secteurs d'activité. La diversification des activités de iA Groupe financier a permis de dégager des synergies et des complémentarités qui ont contribué à la réussite des ventes.

En 2023, les ventes dans la division de l'Assurance individuelle aux États-Unis ont totalisé 172 millions de dollars américains, en hausse de 20 % par rapport à 2022. Les ventes dans la division des Services aux concessionnaires se sont chiffrées à 784 millions de dollars américains, comparativement à 792 millions de dollars américains un an plus tôt.

En août 2023, monsieur Stickney est devenu vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions.

Il a ainsi orchestré l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis qui compte plus de 400 employés.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	35	85,5	112 125 US 151 077 CA
Nouvelles affaires	30	120,6	135 557 US 182 650 CA
Contrôle des frais généraux	10	101,1	37 895 US 51 060 CA
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	25	144,5	135 309 US 182 315 CA
Sous-total	100	112,3	420 886 US 567 102 CA
Seuil de rentabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0 US 0 CA
Total du boni versé	-	-	420 886 US 567 102 CA



ALAIN BERGERON

Vice-président exécutif et chef des placements

Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

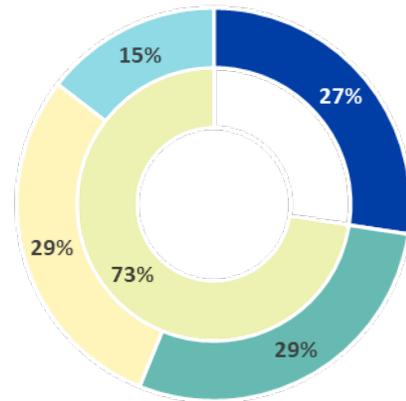
Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base	624 724 \$	583 740 \$	564 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	654 292 \$	521 436 \$	754 448 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	667 795 \$	642 152 \$	169 187 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	330 880 \$	336 600 \$	395 200 \$
Rémunération directe totale	2 277 691 \$	2 083 928 \$	1 882 835 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base **27 %**
- Régime d'intéressement à court terme **29 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **29 %**
- Régime d'intéressement à long terme **15 %**
- Portion totale de la rémunération variable **73 %**

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Résultats clés pour 2023

Alain Bergeron orchestre les activités d'une équipe de spécialistes en placement de haut calibre qui assument diverses responsabilités, notamment à l'égard du fonds général de iA Groupe financier ainsi que des fonds distincts et des fonds communs de placement, en plus d'assurer la supervision de tous les gestionnaires externes et d'un important portefeuille immobilier.

Monsieur Bergeron s'assure que l'équipe de répartition des actifs soit constamment en mesure de trouver un équilibre entre le risque, le rendement, l'appariement des passifs et les exigences réglementaires en matière de capital auxquelles iA Groupe financier est assujettie, tout en tenant compte des tendances sur les marchés et des indicateurs économiques pour optimiser le portefeuille du fonds général.

Le portefeuille de placements de iA Groupe financier a livré une excellente performance en 2023, reflétant des actifs de haute qualité, aux niveaux d'exposition diversifiés qui le composent, de même qu'un positionnement prudent.

Monsieur Bergeron dirige également iA Gestion mondiale d'actifs, l'une des plus importantes firmes de gestion de portefeuilles au Canada, avec plus de 100 milliards de dollars d'actifs pour des mandats institutionnels et de détail.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 % jusqu'au 4 août 2023 et 100 % ensuite	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	30	85,5	141 892
Nouvelles affaires	10	120,6	66 713
Contrôle des frais généraux	10	101,1	55 948
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	50	140,9	389 739
Sous-total	100	118,3	654 292
Seuil de profitabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	654 292



PIERRE MIRON

Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes

Pierre Miron est vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes depuis août 2023. Auparavant, il était vice-président exécutif et chef de la transformation.

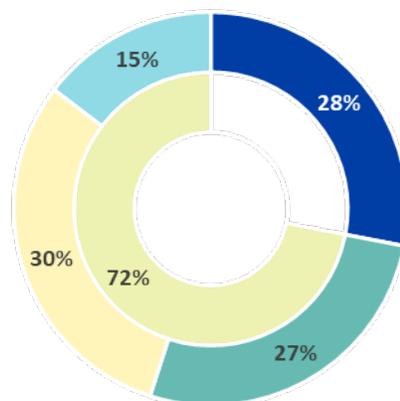
Monsieur Miron est un leader de très grande envergure dont les résultats ne sont plus à démontrer, et il apporte une vaste expérience à son nouveau mandat. À ce titre, il supervise tous les secteurs d'activité canadiens, soit la Gestion de patrimoine, l'Assurance, Épargne et retraite individuelles, les Solutions d'assurance et d'épargne collectives, l'Expérience client globale, les Services aux concessionnaires, les filiales en assurance auto et habitation, le financement auto et les Projets spéciaux. Il met aussi à profit les capacités de la fonction CX globale de la Société, fonction qu'il a créée dans le cadre de son rôle précédent de chef de la transformation.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2023	2022	2021
Salaire de base	633 672 \$	600 300 \$	480 630 \$
Régime d'intéressement à court terme	610 188 \$	464 838 \$	566 290 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	686 771 \$	660 350 \$	127 510 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	330 880 \$	336 600 \$	392 600 \$
Rémunération directe totale	2 261 511 \$	2 062 088 \$	1 567 030 \$

Rémunération directe totale



- Salaire de base 28 %
- Régime d'intéressement à court terme 27 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 30 %
- Régime d'intéressement à long terme 15 %
- Portion totale de la rémunération variable 72 %

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022, 12,22 \$ en juin 2021 (20 000 options octroyées) et 9,88 \$ en février 2021 (15 000 options octroyées).

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année, à titre de vice-président exécutif et chef de la transformation, Pierre Miron était responsable de la mise en œuvre du vaste programme de transformation de l'entreprise.

Les objectifs clés globaux de cette transformation ont été atteints en 2023. Plus précisément, la fonction Expérience client globale (CX) est désormais pleinement opérationnelle pour soutenir la croissance des ventes croisées et améliorer l'expérience client.

L'Expérience client globale est bien positionnée chez iA avec la création d'une équipe dédiée sous la direction d'un bureau de l'expérience client mis en place par monsieur Miron. Les secteurs d'activité sont en action pour en maximiser l'efficacité.

En août 2023, Pierre Miron est devenu vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes. À ce titre, il supervise tous les secteurs d'activité canadiens et continue à renforcer la capacité de la fonction Expérience client globale.

En 2023, la croissance des affaires a été solide dans presque toutes les unités d'exploitation de iA Groupe financier, affichant une hausse des primes et dépôts de 8 % par rapport à 2022 et une hausse de 11 % de l'actif sous gestion et sous administration.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres tiré des activités de base	30	85,5	125 058
Nouvelles affaires	15	120,6	88 196
Contrôle des frais généraux	15	101,1	73 965
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	40	165,6	322 969
Sous-total	100	125,2	610 188
Seuil de profitabilité atteint	-	oui	oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	610 188

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD Président et chef de la direction	2023	1 019 200 \$	1 528 833 \$	752 000 \$	1 222 798 \$	1 576 803 \$	s. o.	6 099 634 \$
	2022	980 000 \$	1 469 992 \$	765 000 \$	1 059 331 \$	952 123 \$	s. o.	5 226 446 \$
	2021	950 000 \$	284 995 \$	592 800 \$	1 714 427 \$	2 444 048 \$	s. o.	5 986 270 \$
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef (maintenant à la retraite)	2023	607 090 \$	667 795 \$	330 880 \$	572 456 \$	1 765 920 \$	s. o.	3 944 141 \$
	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	513 057 \$	738 482 \$	s. o.	2 814 031 \$
	2021	461 000 \$	138 289 \$	345 800 \$	400 923 \$	802 831 \$	s. o.	2 148 843 \$
ÉRIC JOBIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2023	405 082 \$	200 785 \$	75 200 \$	371 461 \$	350 162 \$	s. o.	1 402 690 \$
	2022	285 946 \$	156 540 \$	76 500 \$	142 920 \$	341 684 \$	s. o.	1 003 590 \$
	2021	247 000 \$	74 073 \$	98 800 \$	191 657 \$	666 947 \$	s. o.	1 278 477 \$
MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions	2023	674 208 \$ ⁽⁵⁾	737 788 \$ ⁽⁶⁾	330 880 \$	567 102 \$ ⁽⁷⁾	647 916 \$	s. o.	2 957 894 \$
	2022	625 030 \$ ⁽⁵⁾	671 062 \$ ⁽⁶⁾	336 600 \$	502 545 \$ ⁽⁷⁾	358 973 \$	s. o.	2 494 210 \$
	2021	581 710 \$ ⁽⁵⁾	174 556 \$ ⁽⁶⁾	395 200 \$	762 526 \$ ⁽⁷⁾	1 114 053 \$	s. o.	3 028 045 \$
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements	2023	624 724 \$	667 795 \$	330 880 \$	654 292 \$	183 894 \$	250 000 \$ ⁽⁸⁾	2 711 585 \$
	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	521 436 \$	267 613 \$	250 000 \$	2 601 541 \$
	2021	564 000 \$	169 187 \$	395 200 \$	754 448 \$	340 594 \$	250 000 \$	2 473 429 \$
PIERRE MIRON Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes	2023	633 672 \$	686 771 \$	330 880 \$	610 188 \$	350 275 \$	s. o.	2 611 786 \$
	2022	600 300 \$	660 350 \$	336 600 \$	464 838 \$	344 776 \$	s. o.	2 406 864 \$
	2021	480 630 \$	127 510 \$	392 600 \$	566 290 \$	247 119 \$	125 000 \$ ⁽⁹⁾	1 939 149 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 81,09 \$ pour 2023, de 78,78 \$ pour 2022 et de 57,64 \$ pour 2021. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de IA Société financière au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023 (15,30 \$ en février 2022, 11,71 \$ en mai 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,22 \$ en juin 2021). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,08 % en février 2023 (1,66 % en février 2022, 2,94 % en mai 2022, 0,55 % en février 2021 et 1,08 % en juin 2021); volatilité anticipée de 26,28 % en février 2023 (26,71 % en février 2022, 26,73 % en mai 2022, 27,70 % en février 2021 et 27,73 % en juin 2021); espérance mathématique de la durée de vie de 5,1 ans en février 2023 (5,2 ans en février 2022, 5,1 ans en mai 2022, 5,4 ans en février 2021 et 5,3 ans en juin 2021); et dividendes attendus de 3,86 % en février 2023 (3,08 % en février 2022, 4,07 % en mai 2022, 3,51 % en février 2021 et 3,39 % en juin 2021).
- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

	Année de référence	Valeur du boni annuel réinvesti en UAD	Nombre d'UAD attribuées
Jacques Potvin (maintenant à la retraite)	2021	120 277 \$	1 448
Éric Jobin	2023	185 731 \$	2 008
	2022	35 730 \$	434
	2021	28 749 \$	346
Alain Bergeron	2023	250 000 \$	2 704
	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010
	2023	250 000 \$	2 704
Pierre Miron	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010

- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497, 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013 et 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535).

- (6) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427, 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702 et 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).
- (7) Les bonis annuels 2023 et 2022 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474, 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790 et 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776).
- (8) Ce montant correspond au cinquième et dernier versement du boni de rétention qui est payable à monsieur Bergeron annuellement, en février, pour une période de cinq ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (9) Ce montant correspond au troisième et dernier versement du boni de rétention qui était payable à monsieur Miron annuellement, en février, sur une période de trois ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention étaient conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2023, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir du premier anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options					
	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2016	10 000	40,91	5 février 2026	494 200
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	1 206 800
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	1 276 000
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	502 254
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	2 490 600
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	984 000
	2021	60 000	57,87	5 février 2031	1 947 600
	2022	50 000	83,87	11 février 2032	323 000
	2023	50 000	82,09	9 février 2033	412 000
	Total	378 333			9 636 454
JACQUES POTVIN	2016	4 000	40,91	5 février 2026	197 680
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	206 880
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	638 000
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	1 452 850
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	574 000
	2021	35 000	57,87	5 février 2031	1 136 100
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	142 120
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	181 280
		Total	179 000		
ÉRIC JOBIN	2021	8 000	57,87	5 février 2031	259 680
	2022	5 000	83,87	11 février 2032	32 300
	2023	5 000	82,09	9 février 2033	41 200
	Total	18 000			333 180
MICHAEL L. STICKNEY	2015	11 400	39,96	6 février 2025	574 218
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	1 136 660
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	793 040
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	733 700
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	954 730
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	656 000
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	1 298 400
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	142 120
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	181 280
	Total	227 400			6 470 148
ALAIN BERGERON	2020	40 000	73,93	7 février 2030	656 000
	2021	20 000	57,87	5 février 2031	649 200
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	142 120
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	181 280
	Total	104 000			1 628 600
PIERRE MIRON	2019	15 000	48,82	8 février 2029	622 650
	2020	15 000	73,93	7 février 2030	246 000
	2021	15 000	57,87	5 février 2031	486 900
	2021	20 000	68,38	28 juin 2031	439 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	142 120
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	181 280
		Total	109 000		

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2023, des UAR étaient attribuées aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAR	
Exercice financier de l'attribution		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾
		Nombre	\$
DENIS RICARD	2022	20 008	1 825 530
	2023	19 496	1 778 815
	Total	39 504	3 604 345
JACQUES POTVIN	2022	8 740	797 438
	2023	8 516	777 000
	Total	17 256	1 574 438
ÉRIC JOBIN	2022	2 131	194 432
	2023	2 560	233 574
	Total	4 691	428 006
MICHAEL L. STICKNEY	2022	7 191	867 767 ⁽³⁾
	2023	7 007	845 563
	Total	14 198	1 713 330
ALAIN BERGERON	2022	8 740	797 438
	2023	8 516	777 000
	Total	17 256	1 574 438
PIERRE MIRON	2022	8 988	820 065
	2023	8 758	799 080
	Total	17 746	1 619 145

(1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2023.

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2023 (91,24 \$).

(3) La valeur des UAR non acquises a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2023 (octroi 2023 : 639 319 \$ US et octroi 2022 : 656 107 \$ US les deux au taux de 1,3226).

Au 31 décembre 2023, les dirigeants désignés détenaient des UAD comme l'indique le tableau suivant. Les UAD représentent les montants réinvestis par les dirigeants désignés depuis leur admissibilité au régime. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur des UAD est calculée en fonction du prix de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2023. Les UAD accumulent également des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAD	
		UAD en cours ⁽¹⁾ (les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ⁽²⁾
		Nombre	\$
DENIS RICARD		51 583	4 659 492
JACQUES POTVIN		11 031	996 430
ÉRIC JOBIN		1 525	137 753
MICHAEL L. STICKNEY		1 383	124 926
ALAIN BERGERON		6 369	575 312
PIERRE MIRON		8 284	748 294

(1) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2023.

(2) Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2023.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	990 750 \$	605 400 \$	1 222 798 \$
JACQUES POTVIN	577 938 \$	293 761 \$	572 456 \$
ÉRIC JOBIN	61 600 \$	157 350 \$	371 461 \$
MICHAEL L. STICKNEY	516 043 \$	391 029 \$ ⁽⁴⁾	567 102 \$ ⁽⁵⁾
ALAIN BERGERON	778 250 \$	359 395 \$	654 292 \$
PIERRE MIRON	347 988 \$	270 863 \$	610 188 \$

(1) Valeur basée sur le cours de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2021, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, a été effectué le 29 février 2024, à l'exception de l'attribution de monsieur Stickney, laquelle a été payée le 7 mars 2024.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (290 210 \$ US au taux de 1,3474).

(5) Le boni annuel de monsieur Stickney a été versé en dollars américains et converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment du paiement (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474).

Païement des attributions d'UAR de 2021

Le programme de rémunération de la haute direction de iA Société financière comprend une combinaison compétitive de régimes incitatifs à base d'actions conçus pour stimuler des performances d'entreprise solides et créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Parmi les régimes incitatifs proposés, le programme inclut un régime d'intéressement à moyen terme qui attribue des unités d'actions restreintes basées sur le rendement (UAR) aux dirigeants désignés.

Les dernières modifications apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS) ont eu un impact sur le calcul du paiement des attributions d'UAR attribuées à partir de 2021. Dans ce contexte, iA Société financière a apporté quelques modifications au calcul des paiements d'UAR afin de refléter les changements en matière de déclaration résultant de la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9.

Transition à IFRS 17

La nouvelle norme IFRS 17 sur la comptabilisation des contrats d'assurance est en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle débutant le ou après le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IFRS 4, a une incidence sur la manière dont les résultats financiers sont évalués et présentés et, plus particulièrement, sur la manière dont des éléments spécifiques sont comptabilisés dans les états financiers.

Reconnaissant l'importance de la cohérence et de l'équité dans l'évaluation de la performance, nous avons anticipé et communiqué l'année dernière que nous évaluons l'impact potentiel de la transition de la norme IFRS 4 vers les normes IFRS 17 et IFRS 9 sur la rémunération incitative. Conformément à notre engagement de maintenir la pertinence et la cohérence de ces mesures dans le cadre de la nouvelle norme comptable, des ajustements appropriés ont été apportés au bénéfice net pour les années 2023 et 2024, pour les UAR attribuées en 2021 et 2022. Les UAR attribuées en 2021 ont été acquises le 31 décembre 2023, marquant la fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans pour ces UAR.

Ajustements aux bénéfices nets de 2023 et 2024 pour les attributions 2021 et 2022

Les bénéfices nets et le RTA relatif ont été choisis comme mesures de performance pour les UAR attribuées en 2021 et 2022. L'ajustement des bénéfices nets était un effort délibéré pour les harmoniser avec les cibles initiales fixées en vertu de la norme IFRS 4, garantissant ainsi une approche équitable et cohérente. Cet ajustement a été soigneusement choisi pour maintenir l'intégrité des mesures de performance :

- En commençant par le bénéfice tiré des activités de base selon la norme IFRS 17, les éléments non sous-jacents qui sont cohérents entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17 ont été ajoutés à cette mesure.
- De plus, les deux éléments non sous-jacents suivants, déclarés selon les normes IFRS 17 et IFRS 9, ont été recalibrés pour estimer leur valeur selon la norme IFRS 4 avant d'être ajoutés à la valeur précédente :
- Impacts liés au marché ; et
- Hypothèses et mesures prises par la direction.

Afin de confirmer son approche, le conseil d'administration a obtenu une opinion indépendante auprès du cabinet d'actuaire externe Eckler. Ce cabinet a jugé que les ajustements proposés étaient raisonnables, et que les estimations étaient basées sur des données financières disponibles et fiables, telles que les résultats financiers historiques de iA Groupe financier et les tests de sensibilité au 31 décembre 2022 en vertu de la norme IFRS 4. Cette confirmation souligne le caractère équitable et pragmatique des objectifs de base ajustés pour les exercices financiers 2023 et 2024.

Conformément à cette approche, le paiement des UAR a été calculé en fonction des principes suivants :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de iA Société financière au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de iA Groupe financier pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'attribution et du coefficient de rendement.

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA relatif.

- Pour le cycle d'attribution 2021-2023, 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour 2021 et 2022, et selon le bénéfice net ajusté réalisé pour 2023.

	Seuil 50%	Cible 100%	Maximum 150%	Réel	Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2021–2023	1 900	2 450	2 600	2 511	1,203

- Pour le cycle d'attribution 2021-2023, 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA relatif des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50%	Entre le seuil et la cible 75%	Cible 100%	Entre la cible et le maximum 125%	Maximum 150%	Réel	Coefficient du RTA relatif pour la période (arrondi)
2021–2023	66 à 75%	56 à 65%	46 à 55%	36 à 45%	1 à 35%	36%	1,250

75 %		25 %			
du Coefficient du bénéfice net	+	du Coefficient du RTA relatif	=	Coefficient de rendement pour la période	
(1,203 x 75 % = 0,903)		(1,250 x 25 % = 0,313)		(1,215)	

Calcul du paiement des attributions d'UAR de 2021

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le calcul détaillé des paiements des attributions d'UAR de 2021. Il convient de noter qu'à la suite de l'ajustement du bénéfice net de 2023, le coefficient de performance pour le cycle d'attribution 2021-2023 est de 1,215, par rapport à 1,039 si aucun ajustement n'avait été appliqué.

	Nombre d'UAR attribués en 2021	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'ac- quisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'attribution	Différence entre la valeur d'attribution et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	4 944	517	5 461	1,215	91,24	605 400	284 995	320 405
JACQUES POTVIN	2 399	251	2 650	1,215	91,24	293 761	138 289	155 472
ÉRIC JOBIN	1 285	134	1 419	1,215	91,24	157 350	74 073	83 277
MICHAEL L. STICKNEY	2 370	248	2 618	1,215	91,24	391 029 ⁽¹⁾	174 557 ⁽²⁾	216 472
ALAIN BERGERON	2 935	307	3 242	1,215	91,24	359 395	169 187	190 208
PIERRE MIRON	2 212	231	2 443	1,215	91,24	270 863	127 510	143 353

- (1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 7 mars 2024, date du paiement (290 210 \$ US au taux de 1,3474).
- (2) Les UAR ont été attribués en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2023.

	Attributions d'options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2014	10 000	43,38	462 700
	2015	25 000	39,96	1 251 431
	2016	20 000	40,91	967 936
JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite)	2015	4 000	39,96	205 360
ÉRIC JOBIN	2021	2 000	57,87	63 186
MICHAEL L. STICKNEY	2014	17 400	43,38	764 930
	2015	11 600	39,96	541 893
ALAIN BERGERON	2019	30 000	54,79	926 883
	2021	10 000	57,87	267 001
PIERRE MIRON	-	-	-	-
TOTAL		130 000		5 451 320

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Nombre d'années de service créditées	Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		À la fin de l'exercice	À 65 ans ⁽³⁾				
		Nombre	\$				
DENIS RICARD⁽¹⁾	38,58	1 460 419	1 619 704	19 758 794	1 576 803	1 921 033	23 256 630
JACQUES POTVIN	33,56	555 106	604 239	6 679 692	1 765 920	1 364 724	9 810 336
ERIC JOBIN	24,99	191 542	283 227	2 219 919	350 162	472 672	3 042 753
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	22,00	485 024	485 024	5 454 101	647 916	726 993	6 829 010
ALAIN BERGERON	4,33	74 710	448 297	609 531	183 894	165 605	959 030
PIERRE MIRON	5,32	73 491	148 785	789 711	350 275	153 964	1 293 950

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.
- (3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2022. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022.
- (5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année, de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses ainsi que d'autres changements non compensatoires intervenus au cours de l'année.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2023. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	413 017	-	54 105	467 122

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité

des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le régime d'unités d'actions liées au rendement et le régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Le participant doit avoir atteint l'âge de 65 ans pour bénéficier des dispositions relatives à la retraite, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Pour les participants qui remplissent les conditions requises, les attributions continueront d'être acquises comme si le participant restait un employé admissible à la date de départ à la retraite. Pour les participants qui ne remplissent pas les conditions requises, l'acquisition des attributions sera en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2023 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$).

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	2 038 400	-	-	2 038 400
	Boni annuel	-	2 667 766	-	-	2 667 766
	UAR	-	2 748 549	-	2 748 549	2 748 549
	Options	-	1 874 050	-	-	1 874 050
	Prestation de retraite	-	3 115 892	-	-	3 115 892
	Valeur totale	-	12 444 657	-	2 748 549	12 444 657
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	1 229 947	-	1 229 947	1 229 947
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	1 229 947	-	1 229 947	1 229 947
ÉRIC JOBIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	403 118	-	403 118	403 118
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	403 118	-	403 118	403 118
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	1 060 463 US	-	1 826 313 US	1 060 463 US
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	1 060 463 US	-	1 826 313 US	1 060 463 US
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	1 295 581	-	1 295 581	1 295 581
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	1 295 581	-	1 295 581	1 295 581
PIERRE MIRON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	1 233 603	-	1 233 603	1 233 603
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	1 233 603	-	1 233 603	1 233 603

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou, à l'exception des prêts de caractère courant, à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, a) aucune amende ni aucune sanction n'ont été imposées à iA Assurance (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) iA Assurance n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

iA Assurance a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

Téléphone : 514 982-7555
1 877 684-5000 (sans frais)
Courriel : ia@computershare.com

Intérêts des experts

Monsieur Éric Jobin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de la Société, a préparé le rapport de l'actuaire désigné pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Monsieur Jobin détient en date des présentes, à titre de propriétaire inscrit ou en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % des titres en circulation de toute catégorie de la Société et de iA Société financière.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant de la Société au sens du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société.

ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») appuie le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef et au chef des finances de la Société.

COMPOSITION ET QUORUM

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société, à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ chapitre A-32.1 (la « **Loi** »), au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** ») et à la Décision no. 2015-SOLV-0065 émise par l'Autorité des marchés financiers à l'égard de l'autorisation relative à la formation de comités d'audit (la « **Décision** »), tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. La composition du Comité doit respecter les critères suivants :

- les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle⁽¹⁾;
- la majorité des membres du Comité ne doit pas être constituée d'actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions émises par la Société ou par une personne morale affiliée à la Société ou 10 % ou plus de telles actions;
- nonobstant les dispositions de la Loi et conformément à la Décision, la majorité des membres du Comité peut être constituée de membres siégeant sur d'autres comités du Conseil ou d'administrateurs de personnes morales affiliées à la Société.

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Comité a les responsabilités suivantes :

1. Divulgation de l'information financière et contrôles internes

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le *Rapport de gestion* ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances les certifications exigées par le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la Politique de communication de l'information de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.

(1) En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Passer en revue avec l’auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et le cas échéant, régler les désaccords entre la direction et l’auditeur externe concernant la présentation de l’information financière.
- Surveiller l’intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l’auditeur interne et l’auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d’information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l’audit, y compris l’envoi confidentiel, sous le couvert de l’anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité, d’audit ou de divulgation de l’information financière.
- Passer en revue le rapport trimestriel de la direction sur l’impact financier et l’impact sur la divulgation financière des programmes de la Société en matière de lutte contre la criminalité financière, incluant la lutte contre le blanchiment d’argent.

2. Responsable de l’audit interne

- Approuver et recommander au Conseil la nomination et lorsque requis, la destitution du responsable de l’audit interne.
- Approuver annuellement la rémunération du responsable de l’audit interne ainsi que ses objectifs.
- Évaluer annuellement la performance du responsable de l’audit interne.
- Revoir l’évaluation annuelle de l’efficacité de la fonction d’audit interne.
- Adopter et réviser périodiquement la Charte d’audit interne de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d’audit interne.
- Examiner et approuver le plan annuel d’audit interne, veiller à ce qu’il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources prévisionnels de la fonction de l’audit interne de la Société.
- Valider l’adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l’audit interne et de la fonction d’audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources, les pouvoirs ainsi que l’accès aux informations nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recevoir trimestriellement du responsable de l’audit interne une mise à jour de la réalisation du plan d’audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner trimestriellement les rapports d’audit, veiller au suivi des recommandations émises par l’audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir trimestriellement du responsable de l’audit interne et examiner un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S’assurer de l’indépendance et de l’objectivité de la fonction d’audit interne, notamment en adoptant et passant en revue périodiquement la Politique relative au responsable de l’audit interne, en recevant une attestation annuelle de l’auditeur interne confirmant son indépendance, l’indépendance de la fonction d’audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d’audit interne, et en veillant à ce que la fonction d’audit interne ait libre accès aux membres du Comité.

3. Auditeur externe

- Valider la compétence et l’indépendance de l’auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l’auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d’experts-comptables à être soumis au vote de l’actionnaire unique en vue d’établir ou de délivrer un rapport d’audit ou de rendre d’autres services d’audit, d’examen ou d’attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l’ensemble des services d’audit, déterminer les services non liés à l’audit qui peuvent être rendus par l’auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l’audit, le tout conformément à la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe et au Règlement 52-110.
- Adopter et passer en revue périodiquement la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe encadrant l’octroi de contrats relatifs à des services non liés à l’audit et le recrutement de personnes liées à l’auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l’auditeur externe, tant pour les services d’audit que pour les services non liés à l’audit autorisés.

- Passer en revue le plan d’audit avec l’auditeur externe et la direction et l’approuver annuellement.
- Surveiller périodiquement la mise en œuvre du plan d’audit de l’auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s’est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l’auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Revoir périodiquement le rapport de l’auditeur externe conformément à l’article 125 de la Loi qui prévoit la divulgation des situations, le cas échéant, dont il a pris connaissance et qui sont susceptibles de limiter de façon appréciable la capacité de la Société à s’acquitter de ses obligations.
- Passer en revue toute correspondance importante entre l’auditeur externe et la haute direction à l’égard des constats d’audit.
- Dans la relation avec l’auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Passer en revue le rapport annuel sur la procédure interne de contrôle de qualité de l’auditeur externe et examiner l’efficacité et la qualité du travail effectué par ce dernier.

4. Actuaire en chef et chef des finances

- Évaluer annuellement la performance de l’actuaire en chef et du chef des finances.
- Revoir annuellement le rapport de l’examen des travaux de l’actuaire en chef par des pairs.
- Revoir les changements aux réserves actuarielles ainsi que tout changement aux normes à venir.
- Revoir annuellement le barème de participation pour les polices participantes de l’actuaire en chef et recommander son adoption au Conseil.
- Surveiller périodiquement la suffisance du capital en fonction des exigences réglementaires et du ratio cible interne et le niveau d’opération visé du ratio de solvabilité approuvés par le Conseil.
- Obtenir et examiner au moins annuellement un rapport sur les normes de tarification.
- Surveiller la stratégie de réassurance de la Société et recevoir annuellement un rapport à ce sujet.

5. Autres responsabilités

- Recevoir trimestriellement de la direction et examiner une reddition de compte sur les projets d’investissement majeurs, incluant les projets d’investissement numérique.
- Recevoir trimestriellement de la direction et examiner une reddition de compte sur les opérations en matière de technologie de l’information et les programmes y étant reliés ainsi que de l’information sur les bonnes pratiques et les tendances de l’industrie. Recevoir et examiner une reddition de compte annuelle plus spécifique sur les programmes de sécurité de l’information et la gouvernance de données.
- Passer en revue le rapport trimestriel de la direction sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la Société.

6. Généralement

- Valider qu’il y ait coordination entre les fonctions de supervision de la 2e ligne de défense, l’audit interne et l’audit externe.
- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d’en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l’expert.
- S’acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Fréquence : Le Comité tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l’absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

Ordre du jour : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire de la Société. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

Rapport : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

Communication : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe, le responsable de l'audit interne, l'actuaire en chef et chef des finances ainsi qu'avec toutes les autres fonctions de supervision de la Société, et inversement.

Huis clos : Après chaque réunion régulière, le Comité se réunit à huis clos et rencontre séparément l'auditeur externe et le responsable de l'audit interne. Les membres de la direction, le chef de la conformité, l'actuaire en chef et le chef des finances sont rencontrés séparément par le Comité à huis clos au moins une fois l'an.

Révision du mandat : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

NOTICE ANNUELLE

Industrielle Alliance,
Assurance et services
financiers inc.

**Valeurs sûres
et regard tourné
vers l'avenir**

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce de
l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**
et un autre nom sous lequel elle exerce ses activités.

ia.ca